



RAPPORT D'ACTIVITÉ

GIP ENFANCE EN DANGER

2016

Rapport d'activité

GIP Enfance en danger

2016

Avant-propos de la présidente

L'année 2016 a été marquée dans le champ de la protection de l'enfance par un ensemble d'événements forts auxquels le Giped a été partie prenante.

Ainsi il a participé activement à l'élaboration de la loi portant sur la protection de l'enfant du 14 mars 2016 et de ses nombreux décrets d'application. L'apport de l'ONPE et du Snated résulte non seulement de leur participation active aux groupes de travail mis en place par les services de l'État mais aussi de l'ensemble des travaux de ces dernières années dont les conclusions ou les préconisations ont pu être reprises dans le cadre des réflexions menées autour des évolutions de la protection de l'enfance. En effet, la diffusion des études et recherches de l'ONPE, les déplacements dans les départements, les journées techniques et séminaires, sont autant de vecteurs de travail en commun et d'élaboration collective sur les sujets qui nous occupent.

De la même manière, l'ONPE a réalisé une note de synthèse bibliographique sur « les besoins fondamentaux de l'enfant et leur déclinaison pratique en protection de l'enfance » qui est venue nourrir les travaux de la démarche de consensus sur ce sujet. Cette nouvelle approche permet d'appréhender autrement les situations des enfants en protection de l'enfance ainsi que leur accompagnement.

Au-delà des axes prioritaires dégagés par la loi de protection de l'enfance, l'ONPE a poursuivi ses travaux par le biais de rapports d'études ou de rapports thématiques sur des sujets aussi centraux que la prise en charge des mineurs non accompagnés ou le projet pour l'enfant. Par ailleurs, l'Observatoire poursuit l'amélioration de la transmission des données d'observation par le dispositif national « Olinpe » dont la loi a modifié le contour : sur ce point l'année 2016 a également été centrée sur la rédaction du décret d'application paru fin décembre 2016.

De par sa place spécifique d'éclaireur des politiques publiques nationales et départementales, le Giped est membre du Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE), installé le 12 décembre 2016, et de son bureau, ainsi que du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge, installé le 13 décembre.



Le 25 octobre, nous avons eu l'honneur d'accueillir dans nos locaux M^{me} Rossignol, ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, pour lui remettre le rapport au Parlement et au Gouvernement de l'ONPE. Sa venue lui a également permis de réaliser une double écoute au Snated, ce qui permet d'en comprendre toutes les spécificités, ainsi que la professionnalité nécessaire au métier d'écouter.

M^{me} Versini, élue adjointe à la maire de Paris chargée notamment des questions relatives à la protection de l'enfance, a également rencontré les équipes du Snated et participé à une double écoute.

En 2016, près de 240 000 appels ont été présentés qui ont permis d'adresser près de 42 informations préoccupantes par jour aux départements, chiffre en augmentation de 23 % depuis 2012.

De façon générale, le Snated a été, dès la fin de l'année 2016, le sujet de plusieurs reportages sur les chaînes d'information nationales pour souligner tout l'intérêt d'appeler le 119 dès lors qu'un doute existe sur la situation de danger d'un enfant. Dans le même état d'esprit, de nombreux partenariats se sont tissés, au-delà des ministères, pour permettre une meilleure connaissance encore du Snated auprès des enfants.

La direction générale du Giped a été confiée en avril à Anne-Sylvie Soudoplatoff, également préfiguratrice du rapprochement entre le Giped et le GIP AFA. Ce projet devait aboutir à la création d'une structure unique en 2017 mais a connu un certain contre-temps faute de vecteur législatif. Toutefois, les travaux de préparation de ce rapprochement ont continué afin de permettre au Giped et à l'AFA de construire des projets communs, que ce soit autour de l'appui aux départements ou dans des réflexions partagées autour de la protection de l'enfant. Un protocole d'accord cadre de collaboration entre les deux GIP a donc été élaboré au terme de cette année 2016.

Je souhaite remercier les acteurs nombreux – collectivités territoriales, associations, services de l'État – qui soutiennent au quotidien le Giped.

Je remercie également tout particulièrement l'ensemble du personnel du Giped pour son implication professionnelle et son engagement, que je sais grand, au service de la protection des enfants.

HERMELINE MALHERBE
Présidente du GIP Enfance en danger
Présidente du département
des Pyrénées-Orientales



Table des matières

Avant-propos de la présidente	5
Activité institutionnelle du Giped	11
Réunions institutionnelles	11
Direction générale du GIP	11
Service informatique	12
Rapprochement du Giped et du GIP AFA : une préfiguration	13
Participation à d'autres organismes et réseaux	14
Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger	17
Principaux temps forts	17
Visite de M ^{me} Laurence Rossignol	17
Visite de M ^{me} Dominique Versini	18
Présence soutenue dans les médias nationaux	18
Collaboration renforcée avec les départements	19
Visites des Crip au Snated	19
Conventions de partenariat	19
Travaux engagés en commun	20
Autour des retours d'évaluation (notice 2)	20
Autour des fiches de profil des départements	20
Autour de la communications sur le 119	21
Consolidation des partenariats institutionnels	21
Développement de conventions de partenariat	21
Présence du Snated aux événements de ses partenaires	22

Informer les professionnels	23
Participation active à des collectifs et réseaux	25
Le collectif Tess	25
Le réseau mondial CHI	26
Activité du 119 au quotidien	27
Les équipes	27
Amélioration des réponses apportées aux appels au 119	28
Le travail de l'encadrement	28
L'encadrement garant de la continuité de service	29
L'encadrement garant de la qualité de service et de l'accompagnement des équipes	30
Étude des appels reçus en 2016	35
La mission d'information du Snated	36
Fréquentation et visites du site allo119.gouv.fr	37
Le 119 dans les médias	37
Demandes de documentation	39
Observatoire national de la protection de l'enfance	41
Évolutions législatives en 2016	42
Publication de données chiffrées	43
Onzième rapport au Gouvernement et au Parlement	43
Le rapport sur les pupilles de l'État	44
Les notes d'actualité	45
Le dispositif national de transmission des données Olinpe	45

Études et recherche	46
Rapports d'étude	46
Dossiers thématiques	48
Revue de littérature ou notes de synthèse bibliographique	49
Journées d'étude	49
Soutien à la recherche	51
Appels d'offres 2016	51
Retours des recherches soutenues par l'ONPE	52
Autres échanges scientifiques	52
Soutien aux acteurs	53
Soutien aux services de l'État ou sous tutelle de l'État	53
Soutien aux ODPE	55
Autres soutiens départementaux	57
Soutien aux associations, fondations et autres organismes	57
Relations internationales	59
Documentation et communication	60
Centre de documentation	60
Site internet de l'ONPE	60
Autres communications	63
<u>Aspects administratifs et financiers</u>	65
Évolution des effectifs et formation des salariés	65
Évolution des effectifs	65
Formation des salariés	66

Compte financier 2016 et évolution du budget annuel depuis 2005	67
Analyse globale du budget (2005-2016)	67
Analyse du compte financier 2016	68
Choix budgétaires : contexte, missions, stratégie	68
Nomenclatures retenues	69
Autorisations d'engagement et crédits de paiement au sein de chaque enveloppe	69
Recettes	70
Fonds de roulement	72
Soutenabilité	72

Activité institutionnelle du Giped

Réunions institutionnelles

Les instances administratives du groupement d'intérêt public Enfance en danger (Giped) se sont réunies plusieurs fois au cours de l'année 2016 :

- Le bureau s'est réuni les 3 février, 8 juin et 28 septembre 2016.
- Le conseil d'administration s'est quant à lui réuni physiquement le 3 février pour une séance extraordinaire, puis en séance ordinaire les 24 février, 29 juin et 19 octobre 2016, tandis que s'est déroulée une délibération par voie électronique en décembre.
- L'assemblée générale annuelle, enfin, s'est tenue le 23 novembre 2016.

Direction générale du GIP

En début d'année, l'intérim de la direction générale a continué d'être assuré par M. Gilles Séraphin, directeur de l'ONPE, ce jusqu'au 4 avril 2016, date d'arrivée de M^{me} Anne-Sylvie Soudoplatoff en qualité de directrice générale du Giped et de préfiguratrice du rapprochement du GIP Enfance en danger avec l'Agence française de l'adoption (AFA).

Le GIP Enfance en danger (Giped) a pour objet de gérer le Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger (Snated) et l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE). Toutefois, la nécessité de créer une plus grande synergie entre les différents services est constamment réaffirmée. C'est ainsi que la convention pluriannuelle d'objectifs 2015-2017, dans son action 5.4, et conformément aux recommandations de la Cour des

LE GIP ENFANCE
EN DANGER A
POUR OBJET DE
GÉRER LE SNATED
ET L'ONPE

LA NÉCESSITÉ
D'UNE SYNERGIE
PLUS GRANDE
ENTRE SERVICES
EST RÉAFFIRMÉE

comptes, prévoit la poursuite du travail de mutualisation des services du Giped dans l'objectif de dégager de telles synergies.

Dès avril 2016, le comité de direction réunissant, autour de la directrice générale, les directeurs et directrice du Snated, de l'ONPE, du service administratif et financier, a été un véritable outil de pilotage de l'ensemble de l'institution, permettant la transversalité de nombre de projets dont la traduction opérationnelle est visible en 2017 (mise en place des « matinales » du Giped réunissant les personnels autour de thèmes transversaux, mise en place d'un groupe de travail conjoint Snated/ONPE permettant d'harmoniser les définitions utilisées par les professionnels des deux services, participation active du service informatique à ces travaux transversaux...).

Service informatique

LE SERVICE
INFORMATIQUE
POURSUIT SES
MISSIONS DE
CONSEIL SUR
LES ÉCHANGES
DE DONNÉES ET
ACCOMPAGNE LES
DÉPARTEMENTS
DANS LA MISE
EN ŒUVRE DU
DISPOSITIF

L'activité du service informatique pour l'année 2016 se décline sur plusieurs volets, et participe ainsi à la transversalité des sujets portés par l'ONPE ou le Snated.

La poursuite des missions de conseil sur les choix stratégiques liés aux échanges de données ont pris cette année une dimension particulière puisqu'il s'agissait d'élaborer le décret d'application de la loi du 14 février 2016, et tout particulièrement son annexe technique. Ce travail, réalisé avec les services de l'État et l'ONPE, s'est concrétisé par la sortie du décret d'application et son annexe le 28 décembre 2016.

Parallèlement le service informatique a continué ses missions d'accompagnement auprès des départements, liées à la mise en œuvre du dispositif précédent en participant, entre autres, aux réunions du comité de pilotage et du comité technique qui en assurent le suivi régulier.

Au niveau des échanges de données entre le Snated et les cellules de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes (Crip), le service informatique est toujours sous forte charge. Il convient en effet d'assurer en permanence un suivi technique pour garantir que les échanges entre les départements et le Snated s'effectuent dans les meilleures conditions, ce qui reste complexe pour différentes raisons (évolutions au niveau départemental, changements de prestataire ou de serveurs, anomalies techniques, etc.). En cas de blocage des flux, il convient, en complément de la mission d'alerte destinée à déclencher la procédure de contournement pour que l'information

préoccupante arrive dans les meilleurs délais aux Crip, d'effectuer une première analyse dans l'urgence pour indiquer au département la nature de l'anomalie et ainsi permettre aux services métier concernés de saisir leur propre service informatique de manière circonstanciée et efficace.

Si la quasi-totalité des départements reçoivent aujourd'hui les informations préoccupantes de manière dématérialisée, la moitié seulement utilisent ce processus pour, conformément à la loi, faire parvenir au Snated les retours d'évaluation dans le délai réglementaire de trois mois. Le service informatique remplit son rôle pédagogique lors des échanges avec les départements pour que cette situation évolue.

Concernant le volet infrastructure, la virtualisation des serveurs étant finalisée, l'étape suivante a consisté à déporter le stockage des données hors des serveurs physiques afin d'accroître la sécurité du système en réduisant considérablement le risque de perte de données. La reprise d'activité en cas d'incident majeur reste en effet un objectif prioritaire.

Rapprochement du Giped et du GIP AFA : une préfiguration

Le projet de regroupement du GIP Agence française de l'adoption et du GIP Enfance en danger a été présenté dans le projet annuel de performance du projet de loi de finances 2015 et inscrit dans les conventions d'objectifs (COG-CPO) entre l'État et les GIP pour 2015-2017.

Par lettre de mission, le ministre des Affaires étrangères et du Développement international, la ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, et la secrétaire d'État chargée de la Famille, des Personnes âgées et de l'Autonomie ont demandé aux inspections générales des Affaires sociales et des Affaires étrangères d'étudier les conditions du regroupement des deux GIP (AFA et Giped) en vue de créer une seule et unique structure dotée de larges compétences au service de la protection de l'enfance.

Le rapport a été présenté le 17 février 2016 aux présidentes des deux groupements, aux tutelles (DGCS et Affaires étrangères) et aux directions. Les inspecteurs mettent en exergue les similitudes et spécificités des GIP (concernant la gouvernance, le financement, le dimensionnement...)

LE SUIVI TECHNIQUE
ET PÉDAGOGIQUE
RESTE PRIORITAIRE
POUR LE SERVICE
INFORMATIQUE

LE PROJET DE
REGROUPEMENT
DES GIP ENFANCE
EN DANGER ET
AGENCE FRANÇAISE
DE L'ADOPTION
EST INSCRIT DANS
LES CONVENTIONS
D'OBJECTIFS
POUR 2015-2017

LA MISSION DE
PRÉFIGURATION DU
RAPPROCHEMENT
DES DEUX GIP
A ÉTÉ CONFIIÉE
À LA DIRECTRICE
GÉNÉRALE DU
GIPED, MISSION
DE NOUVEAU
CONFIRMÉE EN
FIN D'ANNÉE.

LE GIPED EST
MEMBRE DE
NOMBREUSES
INSTANCES DU
SECTEUR DE LA
PROTECTION DE
L'ENFANCE

et formulent 14 recommandations concernant les missions et les compétences, la structuration et la forme juridique, l'organisation, les moyens, la tutelle et la phase de préfiguration.

À l'issue de la remise du rapport des inspections, la directrice générale du Giped, à qui il a été confié la mission de préfiguration du rapprochement des deux groupements, a reçu une première feuille de route signée du directeur général de la Cohésion sociale.

Lors de l'été 2016, un projet de loi a été préparé prévoyant la création de la nouvelle structure au cours du premier semestre de l'année 2017. Ce projet a toutefois été reporté, faute d'un vecteur législatif adapté dans l'immédiat. Par un courrier conjoint en date du 16 novembre 2016, le ministre des Affaires étrangères et du Développement international et la ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes ont néanmoins confirmé sa mission à la préfiguratrice en lui demandant de mettre en place une coopération transitoire entre les GIP dans l'attente de leur rapprochement.

Il convient de noter que tout au long du deuxième semestre 2016 les équipes du Giped ont participé de façon positive aux travaux mis en place afin de préparer le rapprochement et qu'elles se sont mobilisées fortement dans ce projet.

Participation à d'autres organismes et réseaux

En plus des interventions de ses composantes du Snated et de l'ONPE auprès d'institutions ou réseaux institutionnels, la participation du Giped lui-même, en tant que GIP, a été sollicitée à plusieurs reprises en 2016.

- En début d'année, le Giped a été consulté par le Réseau social européen (ESN), dont il est membre, dans le cadre de la réalisation du rapport *Investir dans les services à l'enfance pour répondre aux enjeux sociaux*, qui a ensuite été présenté à Bruxelles les 30 et 31 mai 2016.

- Le 12 décembre 2016, Laurence Rossignol a installé le Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE), créé par la loi du 14 mars 2016. Cette instance a pour mission de proposer au Gouvernement les orientations nationales en matière de protection de l'enfance et de rendre des avis sur toutes les questions, et pourra ainsi faire des

propositions de nature à améliorer les interventions en protection de l'enfance et promouvoir la convergence des politiques menées au niveau local. Le Giped est membre du CNPE, au bureau duquel il est présent. Il participe à l'ensemble des commissions permanentes mises en place à compter de 2017.

■ Le 13 décembre, enfin, le Giped était présent à l'installation officielle du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA), institué par la loi n° 2015-1776 relative à l'adaptation de la société au vieillissement. En son sein, le GIP Enfance en danger est membre du Conseil de l'enfance et de l'adolescence.

Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger

L'année 2015, année des 25 ans du service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger (Snated), avait été riche en événements de communication (lancement d'un nouveau film pédagogique, diffusion d'un spot TV, lancement d'un livret sur les droits de l'enfant) et en développements de partenariats (avec de nombreuses institutions, mais aussi avec les départements, réunis en séminaire par le Snated). À son tour, 2016 a permis au Snated de consolider la reconnaissance de son activité au titre de sa mission de prévention, tant vis-à-vis des professionnels que du grand public. L'année a aussi permis de renforcer la reconnaissance de l'activité du service par les professionnels, les médias et le grand public.

Plusieurs situations d'enfants maltraités ont été médiatisées en 2016, qui ont rappelé la nécessité de la prévention et du dépistage de ces situations, notamment en contactant le 119 le plus en amont possible. Le Snated développe à ce titre des partenariats soutenus et s'engage à constamment améliorer sa qualité de service, notamment au service des territoires.

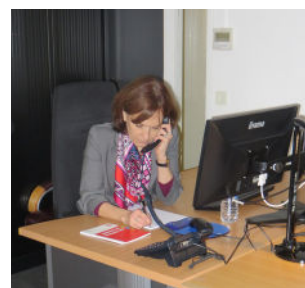
Principaux temps forts

Visite de M^{me} Laurence Rossignol

Le mardi 25 octobre 2016, le GIP Enfance en danger a eu l'honneur de recevoir M^{me} Laurence Rossignol, ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes. Lors de cette visite d'une heure et demie, la ministre a réalisé un temps de double écoute avec des agents du pré-accueil et des professionnels du plateau d'écoute. Cela lui a permis de mieux appréhender le travail et les missions de ce service public, grâce aux échanges qu'elle a pu avoir avec l'équipe.



M^{ME} ROSSIGNOL
EN VISITE AU SNATED





M^{ME} VERSINI
EN VISITE AU SNATED

Visite de M^{me} Dominique Versini

Le Snated a reçu le 15 décembre 2016 M^{me} Dominique Versini, adjointe à la maire de Paris chargée des questions relatives à la solidarité, aux familles, à la petite enfance, à la protection de l'enfance, à la lutte contre l'exclusion et aux personnes âgées. Lors de cette visite d'une heure et demie, elle a souhaité rencontrer les équipes du pré-accueil et les écoutants.

Bien que connaissant parfaitement les missions du 119, M^{me} Versini ayant été Défenseuse des enfants, cette visite lui a permis de s'immerger dans le quotidien des appels, en lien avec les problématiques parisiennes du moment, notamment la question des mineurs non accompagnés.

Présence soutenue dans les médias nationaux

Si en 2015, le Snated a initié des campagnes de diffusion auprès des médias (passage de son spot sur 13 chaînes nationales), le service a connu en 2016 de fortes sollicitations de la part des médias nationaux. Ce sont souvent des faits divers et/ou l'ouverture de procès qui ont incité ces organes à contacter le service au dernier trimestre et à rappeler l'existence d'un numéro national gratuit. Les reportages effectués au 119 ont également permis de sensibiliser le grand public aux modalités de traitement des appels.

Parmi ces reportages on peut notamment mentionner :

- Le 13 septembre 2016, l'émission *Le monde en face* sur France 5 a fortement évoqué le service (et inscrit sur ses écrans le numéro 119) dans le cadre d'une soirée thématique sur la maltraitance des enfants.
- Le 14 novembre 2016, c'est BFM TV qui a mis en lumière le 119 dans le cadre de l'ouverture du procès de « l'affaire Fiona », enfant décédée suite à des mauvais traitements en 2013 dans le Puy-de-Dôme.

Plusieurs radios nationales ont également permis au 119 d'avoir une audience conséquente par diverses interviews : France Culture le 26 avril 2016, RMC le 20 novembre 2016, etc.

Toutes ces diffusions ont permis de rappeler qu'« *aider un enfant en danger est de notre responsabilité à tous !* ». Ce message fort du Snated a été bien intégré par les médias, et donc par le grand public. Ce dernier constat est notamment vérifiable dans les appels au 119 : les appelants évoquent souvent leur démarche comme une



LE SNATED SUR BFM TV

prise de responsabilité citoyenne et invoquent aussi, notamment, le courage d'appeler, de révéler et aussi de s'identifier (voir l'étude annuelle 2016 du Snated). Enfin, pendant toute l'année 2016, France 3 Régions a pris l'initiative de diffuser le spot du 119 sur des espaces gratuits, à des horaires de grande écoute, se faisant ainsi relais de service public.

Collaboration renforcée avec les départements

Le partenariat avec les cellules de recueil des informations préoccupantes (Crip) s'est clairement renforcé en 2016.

Il avait en effet été affirmé, lors du séminaire Snated-Crip tenu en 2015, la volonté du service de développer sa collaboration avec les départements et de renforcer le travail permettant une meilleure articulation des missions communes.

Visites des Crip au Snated

Le département de la Seine-et-Marne (77) a permis à plusieurs de ses agents de faire une immersion au 119. En janvier et mars 2016, ce sont ainsi quatre professionnels qui ont pu échanger avec l'encadrement sur les pratiques (informations préoccupantes, retours d'évaluation, gestion des appels urgents...) mais également rencontrer les équipes du pré-accueil et du plateau d'écoute, notamment lors de temps de double écoute. Ces professionnels du département ont ainsi pu suivre le travail des écoutants, de la réception de l'appel à l'évaluation, jusqu'à la restitution écrite d'une aide immédiate (AI) ou d'une information préoccupante (IP). Cela a permis un échange croisé sur des pratiques professionnelles et une meilleure appréhension de la complexité du processus de formalisation d'une information préoccupante, de la chaîne de décisions qu'elle implique.

Les visites de plusieurs autres départements ont été planifiées pour l'année 2017.

Conventions de partenariat

Depuis 2008, le Snated signe régulièrement des conventions de partenariat avec les départements ayant une ligne spécifique d'aide à l'enfance ouverte au public.



RENCONTRE
AVEC DES AGENTS
DE SEINE-ET-MARNE

LE SNATED
DÉVELOPPE DES
PARTENARIATS
ET CONTINUERA
D'EN DÉVELOPPER

Pour rappel, celles-ci ont pour objectifs :

- de basculer le numéro départemental, en dehors de ses heures d'ouverture, vers les lignes du 119, soit par bascule automatique, soit par un répondeur préconisant de contacter le 119 ;
- d'échanger des informations chiffrées sur l'activité respective des deux services concernés ;
- de mentionner le 119 dans la communication du département.

La dernière convention établie datant de 2013 (avec la Nièvre [58]), le Snated a relancé ce travail en 2016, en remettant à plat les 15 conventions existantes.

Le suivi et le développement de partenariats se poursuivront en 2017, avec la possibilité de donner une réelle visibilité à l'articulation entre le 119 et les lignes départementales.

Travaux engagés en commun

Autour des retours d'évaluation (notice 2)

De par le Code de l'action sociale et des familles (CASF), les départements doivent adresser au Snated, dans les trois mois après réception d'une information préoccupante (IP), une fiche indiquant les suites qui lui ont été données.

Constatant, en 2015, de fortes disparités dans le renseignement des fiches de retour d'évaluation par les Crip, le Snated a initié un chantier sur le sujet, en lien avec son comité technique. Un travail de réagencement du document avait ainsi été réalisé pour le rendre plus conforme au parcours de l'IP : de sa réception par la Crip aux suites éventuelles apportées.

Ce travail avait été réalisé en comité technique restreint, notamment avec les départements des Côtes-d'Armor (22) et de l'Eure-et-Loir (28), puis restitué lors d'une séance plénière du comité.

À l'occasion de la promulgation de la loi du 14 mars 2016 et des décrets de novembre, le travail s'est poursuivi en 2016 (et se poursuit en 2017).

Autour des fiches de profil des départements

Dans le cadre de son étude annuelle relative aux appels au 119, le Snated réalise depuis plusieurs années une carte de France avec, notamment, pour chaque département, les taux d'informations préoccupantes (IP) et d'aides immédiates (AI), en comparaison avec ses données nationales.

DE CONCERT
AVEC LES CRIP,
LE SERVICE ŒUVRE
À L'AMÉLIORATION
DU SUIVI DES
INFORMATIONS
PRÉOCCUPANTES

En 2016, le service a souhaité développer ce type de données et a amorcé la réalisation d'un outil plus détaillé au service des départements, permettant au Snated de départementaliser les principaux critères recueillis dans ses appels (âge des enfants concernés, types de danger, données sur les appelants...). Cet outil, en cours d'élaboration en 2016, devrait permettre de communiquer aux départements des données plus fines sur les appels reçus au 119 pour leur territoire. Le travail devrait se finaliser en 2017, pour être présenté au séminaire Snated-Crip prévu au premier semestre 2018.

Autour de la communication sur le 119

En 2016, le Snated a été sollicité par plusieurs départements dans le cadre de la formalisation de documents départementaux destinés soit aux professionnels, soit au grand public. Ces demandes ne provenaient pas forcément de départements avec lesquels le Snated a conventionné (voir partie précédente). Ce travail collaboratif a certainement été renforcé depuis le séminaire Snated-Crip de 2015.

On peut par exemple citer le cas du département de l'Aube (10), qui a sollicité la collaboration du Snated pour la partie consacrée au 119 dans sa plaquette sur la Crip. Ce même département a par ailleurs utilisé le film pédagogique du 119 lors de sa journée sur le schéma départemental destinée aux professionnels locaux.

De même, le département de l'Essonne (91) a souhaité valoriser le Snated lors de ses « Quatre jours pour la sécurité » organisés du 12 au 15 octobre 2016. Cette campagne de sensibilisation sur la sécurité (au sens large) a permis aux Essonnais de plusieurs villes d'être sensibilisés à l'action du Snated, avec la possibilité de visionner sur des stands le film pédagogique du 119.

LE SNATED
COLLABORE AVEC
LES SERVICES
DÉPARTEMENTAUX
POUR ÉLABORER
DES DOCUMENTS
INFORMATIFS

Consolidation des partenariats institutionnels

Développement de conventions de partenariat

Le CASF, dans son article L. 226-8, précise que « *l'affichage des coordonnées du service d'accueil téléphonique est obligatoire dans tous les établissements et services recevant de façon habituelle des mineurs* ». Ainsi, conformément à la loi, le Snated a impulsé ces dernières années une politique de conventionnement avec les

SIGNATURE D'UN PARTENARIAT



ministères, afin de communiquer de manière pérenne sur le 119 et renforcer sa notoriété auprès des jeunes et des familles, mais également de développer de meilleures pratiques collaboratives entre institutions au profit des mineurs en danger.

Depuis près de trois ans, ce travail de partenariat s'est étendu à différentes institutions (voir ci-dessous).

Partenaire de la convention	Axes du partenariat	Date de signature
Ministère de l'Éducation nationale	Diffusion annuelle des affiches du 119 dans tous les établissements scolaires de France métropolitaine et des départements ultra-marins.	2014
Ministère de la Jeunesse et des Sports	Diffusion de la documentation du 119 dans les structures gérées par le ministère. Formation et information réciproque auprès des professionnels.	2017
Ministère de la Justice, Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ)	Diffusion des affiches du 119 dans tous les services gérées par la DPJJ.	2017
Fédération des Clubs de la Défense (FCD)	Diffusion des affiches du 119 dans les lieux sportifs accueillant des mineurs gérés par la FCD. Organisation d'actions de formation, d'information et de communication.	Le 7 décembre 2016
Association e-Enfance (Net écoute 0800 200 000)	Informations et formations réciproques des équipes des deux structures. Orientation d'appels vers la ligne partenaire selon la problématique évoquée.	Le 28 septembre 2016

COLLOQUE DU 116 000 ENFANTS DISPARUS



Présence du Snated aux événements de ses partenaires

Comme chaque année, le Snated a été représenté aux différents événements des structures avec lesquelles il est en contact régulier : structures membres du collectif Tess (téléphonie sociale et en santé), structures membres de son comité technique, Défenseur des droits...

Le Snated était ainsi présent :

- Au colloque annuel du 116 000 Enfants disparus (du Centre français de protection de l'enfance [CFPE]) qui s'est tenu le 25 mai 2016 au ministère des Affaires sociales autour de la thématique « Disparitions inquiétantes des mineurs en France et en Europe ».

■ À la journée anniversaire des 30 ans de l'Institut national d'aide aux victimes et de médiation (Inavem) qui s'est tenue le 8 juin 2016 à l'hôtel de ville de Paris autour de la thématique « Numérique, business et média : aide ou instrumentalisation des victimes ? ».

■ Au dixième anniversaire des jeunes ambassadeurs des droits auprès des enfants/pour l'égalité (Jade), le 17 juin 2016. Le Snated a assisté à la célébration des 10 ans de ce programme, mis en place en 2006 par Dominique Versini, alors Défenseure des enfants en France. En présence de Jacques Toubon, Défenseur des droits, et de Geneviève Avenard, actuelle Défenseure des enfants, les Jade, des jeunes de 18 à 25 ans en service civique, ont pu présenter leurs dix années d'activité. Chaque année, le Snated participe à l'un des modules de formation de ce programme pour présenter le 119 et le dispositif de protection de l'enfance en France. Ces jeunes civiques interviennent ensuite sur les droits de l'enfant dans les établissements scolaires et dans d'autres lieux recevant des enfants et des adolescents.



LES 30 ANS DE L'INAVEM

LES 10 ANS DES JEUNES AMBASSEURS



Informer les professionnels

Cette année, le 119 a connu une hausse sensible des sollicitations d'organismes institutionnels souhaitant son intervention dans le cadre d'actions pour une meilleure sensibilisation au 119.

Il s'agit pour le Snated d'une mission importante, qui permet d'apporter aux professionnels présents une meilleure connaissance du 119 (missions, fonctionnement, équipes, parcours d'un appel, communication...) pour ensuite relayer ces informations à leurs publics.

■ Le 8 juin 2016, le Snated a effectué une intervention auprès d'étudiants assistants de service social de la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif), à Paris. À leur demande, le Snated a ainsi présenté le GIP Enfance en danger et plus particulièrement le fonctionnement, les missions et l'activité du service ainsi que le dispositif de protection de l'enfance en France au regard de la loi du 16 mars 2016.

■ Le 18 octobre 2016, le Snated a participé au programme de formation pour la onzième promotion des jeunes ambassadeurs du Défenseur des droits.



FORMATION AUPRÈS DES ÉTUDIANTS

FORMATION DES JEUNES AMBASSEURS



DANS DE
NOMBREUX
COLLOQUES,
LE SNATED
INTERVIENT POUR
INFORMER LES
PROFESSIONNELS



CONFÉRENCE À
LA MAIRIE DU 18^E

AUX ASSISES
DE LA PROTECTION
DE L'ENFANCE



■ Le 3 novembre 2016, le Snated a assisté et tenu un stand au congrès du Centre de liaison et de formation (Clef) traitant la thématique « Sévices à enfants : les professionnels au service des enfants ».

■ Le 14 novembre 2016, le Snated a été invité à intervenir à la conférence « Enfant en danger, que faire ? » organisée par la mairie du 18^e arrondissement de Paris. En présence du maire d'arrondissement, Éric Lejoindre, de son adjointe en charge des familles, de l'enfance et de la protection de l'enfance, Violaine Trajan, mais également de Nawel Oumer, conseillère de Paris déléguée à la petite enfance et à la protection de l'enfance, le Snated a pu présenter son activité, ses missions et son fonctionnement.

Cela a été l'occasion également pour les intervenants du Snated de répondre aux questions du public présent, constitué principalement de professionnels de l'arrondissement (services de prévention, centres de loisirs, services éducatifs, centres sociaux...).

Pour les élus de l'arrondissement, cette conférence a également été l'occasion de présenter la plaquette *Enfant en danger, que faire ?* dans laquelle le 119 est mis en avant. Cet outil pédagogique permet à tous de s'informer sur les dispositifs existant pour la protection de l'enfance et, surtout, de trouver des réponses utiles à tous ceux qui travaillent auprès des enfants et des adolescents dans le 18^e arrondissement.

■ Les Assises nationales de la protection de l'enfance se sont tenues à Metz (Moselle) les 13 et 14 juin 2016 sur la thématique « Le temps : un ennemi qui vous veut du bien. Comment mieux l'appréhender pour mieux protéger ? ».

Hormis la présence de membres de l'équipe du Snated, un stand du Giped a été tenu afin, notamment, de présenter le 119 et ses missions aux 2 000 professionnels de la protection de l'enfance présents. Cela a également été un temps d'échange autour des questions des visiteurs du stand.

En cette occasion, a aussi été présentée et distribuée en exclusivité la nouvelle version de l'affiche sur le dispositif de protection de l'enfance, créée par le Snated et l'ONPE, et réactualisée suite à la loi du 16 mars 2016.

Participation active à des collectifs et réseaux

Le collectif Tess

Depuis 2011, le service est membre du collectif Téléphonie sociale et en santé (Tess). En 2016, celui-ci s'est réuni à deux reprises afin d'échanger sur les pratiques des services d'aide à distance et partager des informations pouvant avoir un intérêt commun.



Composition et objectifs du collectif Tess

Le collectif réunit près de 15 dispositifs téléphoniques d'aide à distance œuvrant dans divers domaines : le 3919 (Fédération nationale solidarité femmes [FNSF]), le 08 Victimes (Inavem/France Victimes), e-Enfance, France Acouphènes, la Ligue contre le cancer, la fondation d'Auteuil, Maladies rares Info Services, l'Office chrétien des personnes handicapées...

Les objectifs majeurs de ce collectif, énoncés dans une charte, sont les suivants :

- Représenter les organismes participants.
- Promouvoir les métiers et compétences liés à la téléphonie et à l'aide à distance.
- Améliorer les pratiques de chacun des membres facilitant les échanges.
- Informer et sensibiliser l'opinion et les pouvoirs publics sur l'objet et les propositions du collectif.

Ainsi, le 10 mai 2016, à l'initiative du Snated, et dans ses locaux, le collectif a reçu deux représentants de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) pour aborder la question de la protection des données au sein du réseau Tess.

Toujours dans l'optique d'une réflexion collective sur les pratiques et leur amélioration, le collectif a organisé le 4 février 2016 la deuxième Journée des écoutants et de la téléphonie sociale et en santé. Le Snated étant co-organisateur de cette journée, de nombreux écoutants de l'équipe ont pu bénéficier d'une information autour des thématiques travaillées au sein du collectif.

En cette occasion, Gilles Séraphin, directeur de l'ONPE, a pu faire une présentation en plénière sur l'observation sociale et la recherche d'indicateurs pertinents pour l'analyse de l'activité dans le champ social.

En ateliers, trois thèmes prévus pour les écoutants des différents services ont été abordés :

- la voix ;
- les relations entre espace de travail et relations de travail ;
- l'écoute et l'accompagnement via internet.

Les actes sont disponibles sur le site du Snated *.



* Pour consulter ces actes rédigés par le Snated : <http://www.allo119.gouv.fr/sites/default/files/upload/content/activite/actes-journeetess-040216.pdf>

Le réseau mondial CHI

Membre depuis 2008 de Child Helpline International (CHI), réseau mondial des lignes d'aide et d'assistance aux enfants, le Snated a continué en 2016 à échanger étroitement avec ses homologues étrangers, notamment de la partie francophone, et à promouvoir ses actions lors de la Journée internationale des lignes d'assistance et d'aide aux enfants, célébrée le 17 mai.



LE NUMÉRO EUROPÉEN D'ASSISTANCE AUX ENFANTS 116 111 SERA BIENTÔT MIS EN ŒUVRE PAR LE SNATED

Le service a par ailleurs contribué à la réalisation du rapport d'activité annuel du CHI en participant à la réalisation de tableaux de bord sur les indicateurs relatifs aux appels reçus au 119, permettant ainsi un comparatif avec l'ensemble des services homologues membres du CHI.

Le service et le CHI ont également eu de nombreux échanges dans le cadre de la mise en œuvre du 116 111, qui doit être porté par le GIP Enfance en danger au titre du Snated.

En effet, septembre 2016 a marqué le dixième anniversaire de la directive européenne de 2007 (décision 2007/116/CE) portant sur l'introduction de numéros réservés supplémentaires commençant par 116, à l'origine de la création du numéro européen d'assistance aux enfants 116 111, qui oblige la France à mettre en application le numéro sur le territoire national.

Le 116 111 n'a toutefois pas encore acquis, en 2016, le statut de numéro d'urgence : il

n'a, par conséquent, pas pu être mis en fonction. Cependant, différents contacts avec le réseau CHI aussi bien qu'avec les services de l'État français compétents en la matière ont permis, fin 2016, de relancer le dossier et de prévoir une mise en fonction de ce numéro européen fin 2017, au même titre que la majorité des pays européens membres de CHI.

Du point de vue des relations internationales, le Snated a reçu, aux côtés de la direction générale du Giped et de la direction de l'ONPE, deux délégations étrangères qui souhaitaient découvrir le fonctionnement et les missions du 119.

Le 14 mars 2016, le GIP Enfance en danger a eu l'honneur de recevoir six membres du Comité interministériel algérien de protection de l'enfance (Ciape) pour une présentation du dispositif de protection français, mais également du Giped : ses missions, son fonctionnement et ses activités – notamment celle du 119. Cette visite faisait suite à un travail engagé par le ministère algérien de la Solidarité nationale, avec le soutien de l'Unicef-Algérie, pour doter le pays d'un système de recueil des signalements d'enfants en danger performant.

Le 17 mars 2016, c'est une délégation franco-brésilienne œuvrant pour la protection de l'enfance au Brésil qui a pu visiter le Giped. Une présentation de l'organisation de la protection de l'enfance en France ainsi que de l'institution, notamment du 119, leur a été faite.



AVEC UNE DÉLÉGATION ALGÉRIENNE

AVEC UNE DÉLÉGATION FRANCO-BRÉSILIENNE



Activité du 119 au quotidien

Les équipes

Pour assurer ses missions, la continuité et la permanence du service, la qualité de la réponse aux usagers, mais également une communication régulière, le Snated est constitué d'une équipe pluridisciplinaire.

En 2016, l'équipe de coordination, sous la responsabilité de la directrice du Snated, a pu se renforcer, par le recrutement d'un troisième coordonnateur et le recrutement de plusieurs écoutants pour pallier des départs (congés parentaux, retraites...).

Pour répondre aux appels

- une équipe d'agents d'accueil de 8 h à 23 h, 7 jours sur 7
- une cinquantaine d'écoutants professionnels de l'enfance (psychologues, juristes, travailleurs sociaux...) se relaient 24 h sur 24

La coordination

- 3 coordonnateurs en charge de l'encadrement technique et hiérarchique du plateau d'écoute
- 1 assistante

En appui...

- 1 responsable de la communication
- 1 service informatique et téléphonique



UNE FORMATION DES ÉQUIPES AU SERVICE DE LA QUALITÉ DE LA RÉPONSE

Amélioration des réponses apportées aux appels au 119

Le traitement des appels au 119 s'affine d'année en année, les équipes qui accueillent et traitent les appels se professionnalisant dans ce métier particulier.

■ En 2016, l'équipe du pré-accueil a été reconduite, le même prestataire de service ayant remporté le marché public. Cette reconduction permet de maintenir la qualité de service grâce à leur expérience et à leur connaissance du protocole d'accueil initié par le Snated. Ces agents d'accueil participent à des réunions de supervision dispensées par un psychologue extérieur et échangent avec l'encadrement, ce qui contribue à leur efficacité dans l'accueil des appels. En 2016, près de 85 % des appels reçus sont décrochés : c'est un paramètre de qualité essentiel pour un service de téléphonie sociale.

■ En 2015, les écoutants, en tant que professionnels de la protection de l'enfance, avaient bénéficié en interne d'une formation sur la restitution écrite qui a permis, en 2016, de donner un contenu plus étayé aux informations préoccupantes (IP) transmises aux Crip.

Ainsi, si une IP comprenait en moyenne 260 mots en 2015, ce chiffre est passé en 2016 à 312.

■ L'importante participation, favorisée par le Snated, des écoutants à des formations et autres colloques a également permis en 2016 de renforcer leurs connaissances dans le domaine de la protection de l'enfance. Les réponses que les écoutants apportent aux appelants doivent en effet sans cesse s'adapter à l'évolution des problématiques rencontrées.

Le travail de l'encadrement

L'ENCADREMENT DES ÉCOUTANTS FAIT L'OBJET D'UN EFFORT D'AMÉLIORATION PERMANENTE

L'amélioration des réponses apportées par les écoutants est à rapprocher du travail réalisé par l'équipe d'encadrement afin d'harmoniser leurs pratiques. Sous la responsabilité de la directrice du service, les trois coordonnateurs, avec l'appui de l'assistante du service et de la responsable de la communication, ont en effet renforcé en 2016 leur travail de gestion des équipes et de l'activité en se réunissant de façon hebdomadaire. Lors de ces réunions sont abordés tous les aspects de l'activité permettant d'assurer la dynamique du service.

Pendant près de cinq mois, cependant, l'année 2016 a connu la vacance d'un poste de coordonnateur, ce qui a fait fonctionner l'équipe de cadres en effectif restreint.

L'encadrement garant de la continuité de service

La gestion du planning

Garant de la continuité du service (joignable 24 heures sur 24), l'encadrement du Snated œuvre au quotidien à la gestion des plannings des écoutants pour une opérationnalité permanente du plateau d'écoute.

Ce travail nécessaire requiert un suivi de tous les instants et une maîtrise des règles du cadre emploi (respect des temps de repos...) pour que les plages d'écoute soient pourvues en permanence : jours, nuits et week-ends – tous les jours de l'année.

L'encadrement, avec l'appui de l'assistante du service, réalise ce travail quotidien durant les heures de bureau mais également en dehors de ces horaires, dans le cadre d'astreintes.

En 2016, un logiciel propre au service, Pedro, a été mis au point par le service informatique et l'encadrement dans l'objectif d'alléger les tâches de planning et d'optimiser la fiabilité de ce travail, jusqu'alors effectué sur un tableur.

Ce logiciel, encore en cours d'évolution, devrait être totalement opérationnel en 2017, avec notamment un interface pour la paie.

L'astreinte

En 2016, l'astreinte assurée par les coordonnateurs et la directrice du service a évolué, notamment en termes d'organisation.

Les cadres d'astreinte ont ainsi bénéficié cette année d'outils plus efficaces. Une tablette et un accès à un *cloud* (nuage informatique) ont permis un accès plus rapide aux outils de gestion nécessaires à cette mission : plannings réactualisés en temps réel, accès immédiat aux coordonnées des services de première urgence et des astreintes départementales...

Les tableaux de bord à remplir après chaque sollicitation durant l'astreinte ont également été revus et adaptés à cette tâche « hors bureau ».

Ces nouveaux moyens sont un vrai gain pour la continuité du service et la gestion des appels difficiles pour lesquels les écoutants sollicitent l'encadrement en dehors des heures ouvrables.

Cependant, les sollicitations au titre de l'astreinte ayant fait l'objet en 2016 d'une nouvelle comptabilisation en cours d'année, il est difficile de rendre compte des chiffres pour 2016.

DANS LE CADRE
DE LEURS
ASTREINTES, LES
COORDONNATEURS
DU 119 ONT
BÉNÉFICIÉ
EN 2016 D'OUTILS
PLUS EFFICACES

UNE MEILLEURE ARTICULATION ENTRE LES ÉQUIPES PAR L'ENCADREMENT

La gestion du pré-accueil

Début 2016, la société prestataire du service de pré-accueil a vu la reconduction de son contrat avec le Snated. Il a également été acté le suivi de la mission du pré-accueil par un coordonnateur, afin d'améliorer la qualité de service et l'articulation des équipes autour du parcours de l'appel.

C'est également l'équipe de coordination qui est amenée à solliciter des agents d'accueil dans le cadre de la gestion du planning de nuit. En effet, dans les cas où des nuits ne seraient pas pourvues par deux écoutants, un agent d'accueil peut assurer cette fonction de binôme avec un écoutant pour filtrer les appelants. Cela a été le cas de 64 nuits en 2016.

Des réunions régulières se sont tenues en 2016 entre la société prestataire et l'encadrement du Snated. Elles permettent de faire un point précis sur les données relatives aux appels reçus au 119 et sur leur gestion par les agents d'accueil.

Il est prévu qu'en 2017 le protocole d'accueil soit revu, dans l'optique d'améliorer encore l'accès et la qualité de la réponse au 119.

L'encadrement garant de la qualité de service et de l'accompagnement des équipes

Au-delà du fait d'assurer la continuité du service, le soutien technique et le suivi hiérarchique des équipes, l'équipe de coordination travaille quotidiennement à la gestion des situations individuelles et à l'amélioration de la qualité de la réponse et des pratiques professionnelles au 119.

La gestion des situations individuelles

La validation des informations préoccupantes

L'une des missions essentielles du Snated est la transmission des informations préoccupantes (IP) au président du conseil départemental, ainsi formulée dans l'article 39 de la convention constitutive du GIP Enfance en danger relatif à la transmission des informations recueillies et des appréciations formulées :

« Le Snated transmet immédiatement au président du conseil départemental (PCD) compétent, selon les modalités fixées dans son département en application de l'article L. 226-3 du Code de l'action sociale et des familles, les informations préoccupantes qu'il recueille

UN TRAITEMENT SUR MESURE DES IP SELON LA COMPLEXITÉ DE LA SITUATION

relatives à une situation de mineur en danger ou en risque de l'être [...]. »

Ce sont les coordonnateurs qui assurent l'interface avec les départements. Ils valident, ou pas, la transmission des IP proposées par les écoutants.

En 2016, près d'un appel traité sur deux a fait l'objet d'une transmission aux Crip. L'équipe a ainsi géré plus de 15 000 transmissions d'IP. Chacune est soumise à une relecture et fait l'objet d'une recherche pour savoir s'il y a eu de précédents appels au 119 pour la même situation... Une partie d'entre elles ont nécessité un contact en parallèle avec les Crip ou des services territoriaux. Certaines IP ont fait l'objet d'une demande de réquisition ou d'un appel vers les services de première urgence.

L'encadrement a également eu à effectuer des transmissions d'IP à partir de situations signalées au service par voie écrite : via le site allo119.gouv.fr, via le site de l'ONPE (www.onpe.gouv.fr) ou via l'adresse structurelle du service (snated@allo119.gouv.fr).

Si l'année précédente, cela avait concerné 63 situations, en 2016 ce chiffre est en baisse : 43 situations arrivées par écrit au Snated ont fait l'objet d'une transmission à une Crip.

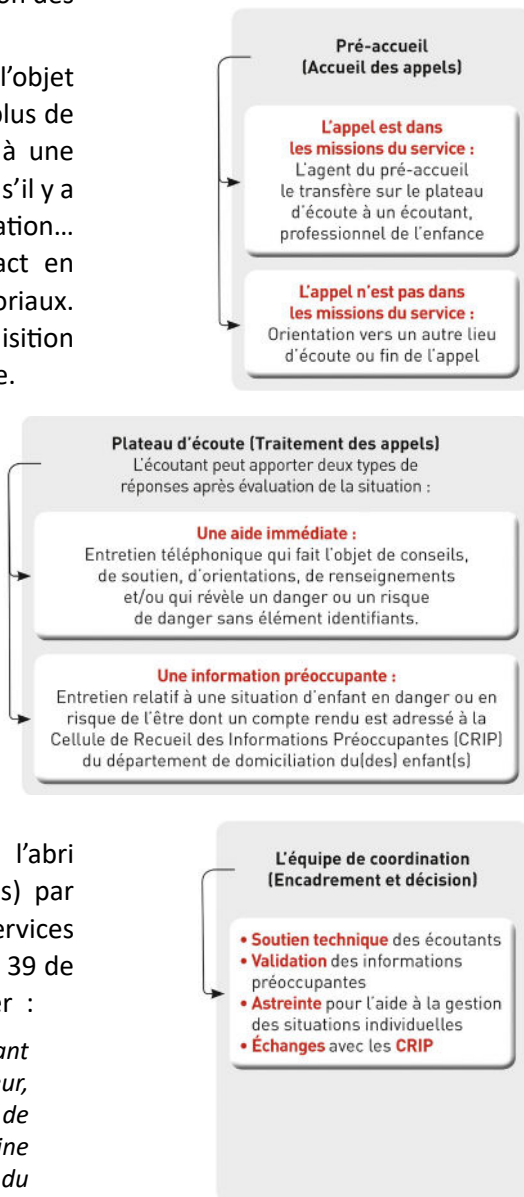
La saisine des services de première urgence

Certains appels au 119 nécessitent une mise à l'abri immédiate de l'enfant ou des enfants concerné(s) par l'appel. Le Snated prend ainsi contact avec les services de première urgence, comme énoncé dans l'article 39 de la convention constitutive du GIP Enfance en danger :

« En cas de péril grave, actuel ou imminent, pouvant avoir des conséquences directes sur la vie du mineur, le Snated doit solliciter l'intervention des services de premières urgences avec transmission de la saisine écrite aux services concernés et copie au président du conseil départemental. »

Ainsi, en 2016, l'encadrement a validé la nécessité d'un contact des écoutants avec ces services pour 158 situations (contre 217 en 2015). Il appartient également à l'encadrement de confirmer ces saisines par écrit.

LE PARCOURS D'UN APPEL



LES INFORMATIONS
RECUEILLIES AU 119
SONT COUVERTES
PAR LE SECRET
PROFESSIONNEL
SAUF DANS LES
RELATIONS AVEC
L'AUTORITÉ
JUDICIAIRE

Dans un souci de meilleure gestion de ces saisines et, surtout, de prise en charge rapide de ces mineurs, une convention de partenariat a été élaborée avec le ministère de l'Intérieur. Il s'agit ici d'une formalisation pour que les services de police et de gendarmerie dépêchent directement une patrouille auprès de l'enfant. L'appel du 119 « suffirait » ainsi à mettre en œuvre cette action immédiate. Cette procédure de déclenchement de l'envoi d'un équipage *in situ*, dénommée Ramsès, est une avancée attendue par le Snated, et notamment ses écoutants, dont la mise en œuvre est prévue pour la fin 2017.

La gestion des réquisitions judiciaires

Conformément à l'avis de la Commission d'accès aux documents administratifs (Cada) du 10 mai 2010 et à la délibération n° 2011-274 du 21 septembre 2011 de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil), les informations recueillies lors d'un appel au 119 sont couvertes par le secret professionnel et ne peuvent être communiqués, quelle que soit la qualité d'intéressé ou non du demandeur.

Les appels au 119 sont ainsi confidentiels. Cette mention figure notamment sur chaque IP adressée par le Snated aux Crip. Ce principe est cependant levé dans le cadre d'une réquisition judiciaire attenante à une enquête. Ce fut ainsi le cas pour 142 situations en 2016 (72 réquisitions de la police et 70 de la gendarmerie), soit en moyenne une tous les trois jours. Cette donnée est stable puisque 144 réquisitions avaient été dénombrées en 2015 et 148 en 2014.

Pour une meilleure gestion des demandes et une collaboration plus forte avec les officiers de police judiciaires (OPJ) en charge des réquisitions, l'encadrement du Snated s'est doté en 2016 d'une adresse électronique dédiée : requisition@allo119.gouv.fr.

La gestion des signalements directs aux parquets

La convention constitutive, par son article 39, énonce que le président de conseil départemental est destinataire des IP du 119.

Cependant, le Snated effectue aussi des signalements directs au parquet :

« Lorsque la gravité de la situation l'impose, le Snated peut transmettre un signalement d'enfant en danger au procureur de la République. Dans le respect de l'article L. 226-4 du Code de l'action sociale et des familles, il adresse une copie de ce document au PCD. »

En 2016, l'encadrement a ainsi effectué 4 signalements aux parquets, notamment pour des appels dits polluants (appels ou sollicitations incessantes sur les lignes du 119) ou pour des signalements d'enfants en danger ou en risque de l'être pour lesquels ne figure aucun identifiant permettant d'affecter l'IP à un département.

L'animation collective

En 2016, l'équipe de coordination a mis en place des outils pour une meilleure gestion des appels (traitement plus efficace des réquisitions par la mise en place d'une adresse électronique dédiée, nouveaux items sur le logiciel métier Lisa...).

Les coordonnateurs ont également revu le format des réunions de coordination mensuelles permettant à tous les écoutants d'avoir accès aux mêmes informations institutionnelles, d'échanger sur leurs pratiques pour les harmoniser au mieux, mais également de réfléchir ensemble à des problématiques émergentes dans les appels au 119.

Les groupes de travail

Le service a initié en 2016 un remaniement des trois groupes de travail pérennes existant dans le service :

- Le groupe Lisa se consacrant à l'évolution du logiciel métier.
- Le groupe Carnet d'adresses travaillant à la maintenance de la base de données des lieux ressources utilisé par les écoutants.
- Le groupe Tutorat œuvrant pour la formation et l'intégration des nouveaux écoutants.

Chaque groupe est dorénavant piloté par un coordonnateur. Leur composition a été revue, permettant ainsi à de nouveaux écoutants d'en faire partie et d'apporter de nouvelles idées.

Les réunions de coordination

Lieu d'échange entre coordonnateurs et écoutants, la réunion de coordination permet de travailler sur les pratiques professionnelles, de faire des propositions pour le service et d'accéder à diverses informations sur le service ou des structures partenaires.

Ces réunions mensuelles de deux heures sont animées par un coordonnateur, réunissant chaque fois une partie de l'équipe des écoutants, chacun animant ainsi deux heures de réunion par mois, ce qui a représenté en 2016 près d'une centaine d'heures réparties entre eux.

DIFFÉRENTS OUTILS
ONT ÉTÉ MIS EN
PLACE POUR UNE
MEILLEURE GESTION
DES APPELS

DES RÉUNIONS
MENSUELLES
PERMETTENT
UNE MEILLEURE
COORDINATION
DES ÉQUIPES

LES RÉUNIONS DE SERVICE : UN TEMPS DE DISCUSSION SUR DES QUESTIONS DE PROTECTION DE L'ENFANCE

En 2016, la direction du Snated a souhaité remettre en perspective ce lieu d'échange : chaque cycle de coordination aborde dorénavant le même ordre du jour, présenté au préalable aux écoutants et travaillé en amont par l'équipe de coordonnateurs.

Cette harmonisation a permis aux écoutants des différents groupes d'accéder aux mêmes informations, de travailler les mêmes pratiques et postures, mais également d'aborder les mêmes thématiques : en 2016, les questions de la violence conjugale, des mineurs non accompagnés, de la radicalisation des mineurs...

Les interventions en réunion d'équipe

Lors des réunions de service mensuelles, les échanges se sont davantage structurés en 2016, avec un point sur les temps forts du mois au Snated, des échanges sur des thématiques remontées lors des réunions de coordination, mais aussi des interventions de professionnels sur certaines problématiques émergentes. Ainsi, par exemple, est intervenue en mars 2016 la coordinatrice sociale de la maison de l'adolescent du Val-de-Marne.

Ces réunions ont également permis d'aborder en interne des questions importantes pour l'institution :

- En avril et mai 2016, deux réunions ont été consacrées à la présentation de la loi de mars 2016 par l'encadrement du Snated.
- En juillet, deux chargés d'études de l'ONPE, Adeline Renuy et Ludovic Jamet, ont présenté leur étude sur l'évolution des comportements des mineurs se mettant en danger. Ce focus a été réalisé à partir des données des appels au 119 et peut être consulté dans l'étude annuelle 2015 du Snated.
- En novembre 2016, le directeur de l'ONPE, Gilles Séraphin, a également présenté les nouveaux enjeux des définitions de la maltraitance au regard de la promulgation de la loi 2016.

Les réunions du comité technique

Renouvelée en 2015, cette instance est composée de membres désignés pour une durée de trois ans.

En 2016, le comité, piloté par la directrice générale du Giped, appuyée par la directrice Snated et un coordonnateur, s'est réuni à deux reprises.

La séance du premier semestre, qui s'est tenue le 17 mai 2016, a été consacrée à la présentation de l'étude statistique annuelle du Snated. Les membres du comité ont pu être consultés et formuler leurs souhaits de précisions ou d'évolutions.

La deuxième réunion, le 9 novembre 2016, a permis d'aborder des points d'évolution du Snated dans le cadre de son projet de service :

- Présentation du travail sur les retours d'évaluation des départements (notice 2).
- Amélioration de l'accueil téléphonique : actualisation des messages d'attente des lignes du 119.
- Échanges sur les outils de communication à destination des enfants et des adolescents.

Étude des appels reçus en 2016

Prévue initialement lors de la création du service, l'étude statistique du Snated restitue annuellement l'activité téléphonique du service. Cette étude comprend l'analyse du circuit et la finalité des appels, de l'évolution des flux d'appels traités, de la population concernée (appelants, enfants, auteurs présumés), des dangers évoqués, et des retours d'IP renseignant sur les suites données à leur transmission au niveau des départements.

Les données sont recueillies par les écoutants, professionnels de la protection de l'enfance, sur la base d'éléments déclaratifs puis, par son expertise, le comité technique du Snated contribue à rendre intelligibles les différents aspects de ces données. L'étude sur les appels reçus en 2016 comporte un focus sur les appels concernant les mineurs âgés de 0 à 6 ans, travail effectué en transversalité avec l'ONPE.

Dans la continuité des années précédentes, quelques 32 766 appels (90 par jour) ont été traités en 2016. On constate parmi ceux-ci une augmentation du nombre d'IP, qui représentent près d'un appel traité sur deux (47,1 %, contre 46 % en 2015).

L'optimisation des outils téléphoniques, ainsi que des avancées en matière de différenciation des enfants concernés par une situation, ont rendu possible, depuis 2015, de dénombrer les enfants plus distinctement. Ainsi, en 2016, 47 339 enfants ont été concernés par un appel traité, parmi lesquels 32 155 enfants concernés par une situation de danger.

CHAQUE ANNÉE,
LE SNATED RÉALISE
UNE ÉTUDE
QUANTITATIVE
ET QUALITATIVE
DE SES APPELS

L'analyse statistique annuelle du Snated est disponible sur le site allo119.gouv.fr (rubrique Activités).

Les graphiques ci-dessous récapitulent les principales tendances en termes de flux et de données sur les enfants concernés, les appelants, les auteurs présumés et les types de dangers.

LES FLUX D'APPELS



¹ APPEL PRÉSENTÉ : appel arrivant dans le service, qu'un poste soit disponible ou pas.

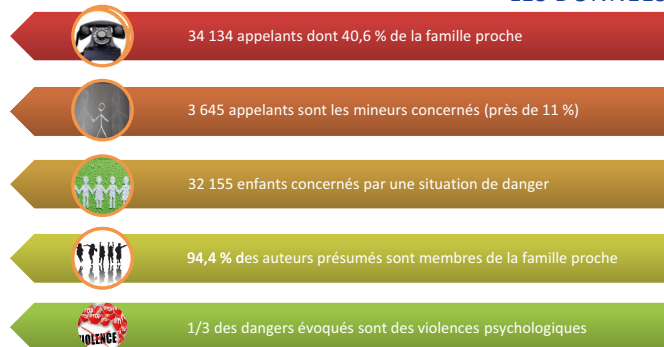
² APPEL PRÉ-TRAITÉ : appel décroché par les agents du pré-accueil (entre 8 h et 23 h) ou directement par les écoutants du plateau (entre 23 h et 8 h).

³ APPEL TRAITÉ : appel donnant lieu à une IP, transmise au département, ou à une AI.

⁴ INFORMATION PRÉOCCUPANTE (IP) : entretien téléphonique relatif à une situation d'enfant en danger ou en risque de danger dont le compte-rendu est adressé à la cellule de recueil des informations préoccupantes (Crip) du ou des départements concernés.

⁵ AIDE IMMÉDIATE (AI) : entretien téléphonique ayant fait l'objet de conseils, de soutien, d'orientations, de renseignements et/ou qui révèle un danger ou un risque de danger sans élément identifiant.

LES DONNÉES



La mission d'information du Snated

Toujours soucieux de parfaire sa notoriété pour une meilleure sensibilisation du public, le Snated œuvre au quotidien pour mieux communiquer sur le 119.

Grâce au site, les journalistes de presse écrite ont accès à des informations pour la publication d'articles de sensibilisation sur ce numéro et son utilité.

C'est également par ce site que les internautes font une demande de documentation ou téléchargent les outils de communication du 119 : plaquettes, autocollants, affiches, film pédagogique... Ceci permettant une mise en conformité plus facile à l'article L. 226-8 du CASF, qui dispose une obligation d'affichage des coordonnées du 119 dans tous les lieux publics recevant des mineurs.

PAGE D'ACCUEIL DU SITE



Fréquentation et visites du site allo119.gouv.fr

En 2016, le site du service a été visité 104 322 fois par 89 973 utilisateurs différents... dont 86 % de nouveaux.

C'est une donnée sensiblement identique à l'année précédente, pour laquelle le service avait dénombré 108 217 visites, mais plus importante qu'en 2014, où l'on en recensait 91 142. Le site du 119 atteint ici sans doute un seuil. Cependant, si les visites tendent à se stabiliser, on note une hausse importante et constante du nombre de pages visitées (sans modifications de l'organisation des pages d'une année sur l'autre).

Ainsi, on constate 255 195 pages visitées cette année contre 225 765 en 2015 et 194 521 en 2014.

Cette année, les trois rubriques/pages les plus vues se répartissent comme suit :

- 71,5 % (soit 182 455 vues) pour la page d'accueil (caractéristiques du 119, animation sur le parcours de l'appel).
- 6,23 % (soit 15 890 vues) pour la page Communication-Documentation (accès au formulaire de commande, à la visualisation des outils de communication, dont le film pédagogique, et à leur téléchargement).
- 5,08 % (soit 12 962 vues) pour la rubrique interactive Vos questions.

Le 119 dans les médias

En 2016 encore, la présence du 119 dans les médias a été soutenue et régulière. Comme indiqué précédemment, les temps forts du Snated ont correspondu à la médiatisation de faits divers marquants pour les Français qui ont mis en lumière le numéro d'urgence.

Si la présence de reportages sur le service dans des programmes audiovisuels est conséquente (BFM TV, *Le monde en face* sur France 5, journal télévisé de France 2, journaux de RMC, France Culture, etc.), la presse écrite aussi a largement relayé des informations sur l'utilité du 119.

Ainsi, en 2016, on a recensé 219 articles sur le 119, majoritairement sous la forme de citations, mais aussi, de plus en plus, de brèves et de dossiers présentant le service et ses missions, afin d'encourager les lecteurs à contacter le service si besoin.

EN 2016, LE SITE
DU 119 A RECENSÉ
104 322 VISITES,
DE 89 973
UTILISATEURS
DIFFÉRENTS

LA PRÉSENCE
DU 119 DANS
LES MÉDIAS EST
RESTÉE SOUTENUE
ET RÉGULIÈRE
EN 2016

Enfance à protéger

« Meuble de rangement pour enfant très pratique ».



À première vue, cette petite annonce en ligne est banale. Mais n'est-ce pas un enfant que l'on voit se cacher sur l'image ? L'association Enfance majeure s'est associée au Bon coin pour diffuser une campagne de communication choc sur la maltraitance, incitant à composer le 119 en cas de doute.

www.enfance-majuscule.com

CAMPAGNE DE COMMUNICATION SUR LE 119

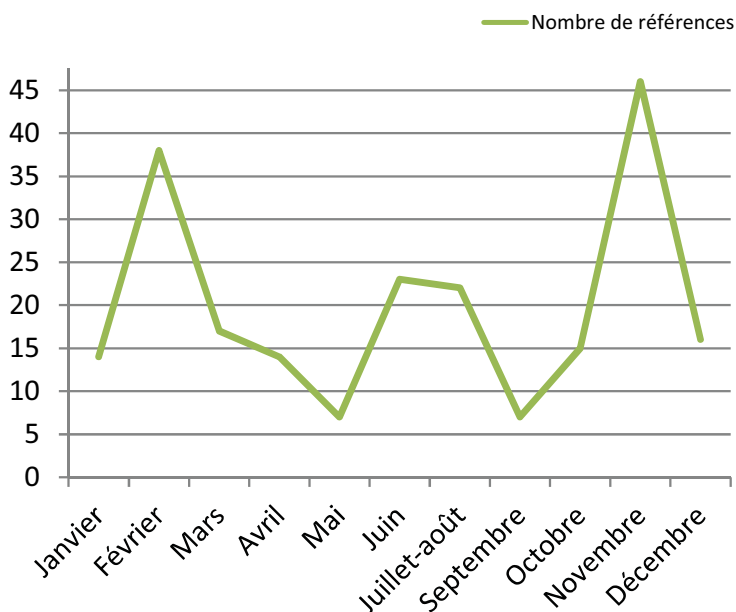
Si 2016 n'a pas égalé le pic de 2015 (252 articles), dû à une communication forte à l'initiative du service, avec des communiqués de presse pour le lancement de son film pédagogique et la nomination de sa nouvelle directrice, la présence du 119 dans la presse progresse néanmoins au fil des années : avec 168 articles en 2013, 193 en 2014. On constate que la presse parle de plus en plus du 119.

Ces articles sont majoritairement réalisés par la presse quotidienne régionale (plus d'un sur deux), mais on constate tout de même de plus en plus de références dans la presse nationale (quotidiens nationaux, magazines féminins...).

Les mois de février et de novembre sont les plus notables en termes de retombées médiatiques :

- En février du fait d'une campagne numérique à l'initiative de l'association L'Enfant bleu-Enfance maltraitée ;
- En novembre suite à deux faits divers marquants très médiatisés, les médias ou certains responsables publics invitant à appeler le 119.

La hausse des appels et des informations préoccupantes, notamment en novembre 2016, est une donnée qui vérifie ce constat au service d'un message fort : appeler le 119 est un acte citoyen.



Demandes de documentation

En 2016, le service a reçu 433 demandes de documentation, dont 383 (89 % de la totalité) via la rubrique dédiée de son site internet.

Comme traditionnellement, c'est en septembre que les demandes ont été les plus importantes (68, soit 16 % de la totalité des demandes pour 2016). La moyenne mensuelle étant de 30 demandes, force est de constater que la rentrée est un bonne période pour la sensibilisation dans les lieux recevant des mineurs.

En cette période de rentrée scolaire, tous les établissements scolaires reçoivent deux affiches du 119 (du fait de la convention de partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale). Dès réception, certains contactent le Snated pour un complément en plaquettes, autocollants, etc.

Ce sont par ailleurs ces personnels scolaires et, plus largement, la communauté éducative (élèves, parents...) qui sont les premiers demandeurs : 98 sollicitations, soit 22 % de la totalité. Les personnels de centres de loisirs sont également respectueux de l'obligation d'affichage et effectuent des demandes d'outils de sensibilisation du 119 : 83 demandes en 2016, soit 19 % de la totalité.

Le nombre de demandes de documentation imprimée au Snated en 2016 (433) s'inscrit dans la continuité d'une baisse constante depuis plusieurs années : 614 en 2015, 915 en 2014, 1 148 en 2013. Cela découle d'un choix du service, qui a œuvré ces dernières années pour le développement du téléchargement de ses outils de communication, limitant ainsi des coûts non négligeables d'affranchissement. Ainsi, en 2016, on a compté 2 498 téléchargements, par 2 083 utilisateurs distincts. C'est d'abord l'affiche (en format A4) qui est téléchargée (dans 70,1 % des cas), puis le film pédagogique (dans 26,7 % des cas).



AFFICHES,
AUTOCOLLANTS,
BULLETINS
D'INFORMATION

LES PERSONNELS
ÉDUCATIFS RESTENT
LES PREMIERS
DEMANDEURS DE
DOCUMENTATION
SUR LE 119

Observatoire national de la protection de l'enfance

Après avoir été connu sous l'appellation d'Oned (Observatoire national de l'enfance en danger) durant ses treize premières années, suite à sa création par la loi n° 2004-1 du 2 janvier 2004 (article 9), l'Observatoire a changé de nom courant 2016 pour devenir ONPE (Observatoire national de la protection de l'enfance) par disposition de la loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 (article 6). Les missions confiées à l'Observatoire sont l'amélioration des connaissances sur la mise en danger et la protection des enfants, le recensement et l'analyse des pratiques en protection de l'enfance, et, en prolongement, le soutien aux différents acteurs de la protection de l'enfance. Ces missions se concrétisent à travers un travail d'étude, de collecte, d'analyse et de diffusion d'informations, d'organisation de journées d'étude, et par des préconisations régulières dans des rapports, notes et dossiers.

Géré par le Giped, l'ONPE se compose d'une équipe multidisciplinaire regroupant un directeur, des membres chargés de mission, chargés d'études, ou employés à des tâches d'administration, documentation ou communication. Fin 2016, le personnel de l'Observatoire comptait 16 personnes, certaines détachées par leur administration, dont deux postes encore en cours de remplacement à cette période. Cette équipe est accompagnée d'un conseil scientifique de 16 membres (8 chercheurs et 8 représentants d'organismes) qui joue un rôle d'expertise et de conseil pour les recherches de l'ONPE. Le conseil scientifique s'est réuni cinq fois en 2016.



Observatoire national de
la protection de l'enfance

EN MARS 2016,
L'ONED EST DEvenu L'ONPE



Extrait de l'article L. 226-6 modifié du CASF : les missions de l'ONPE

« [...] L'Observatoire national de la protection de l'enfance contribue au recueil et à l'analyse des données et des études concernant la protection de l'enfance, en provenance de l'État, des collectivités territoriales, des établissements publics, des fondations et des associations œuvrant en ce domaine. Il contribue à la mise en cohérence des différentes données et informations, à l'amélioration de la connaissance des phénomènes de mise en danger des mineurs et recense les pratiques de prévention ainsi que de dépistage et de prise en charge médico-sociale et judiciaire des mineurs en danger, dont les résultats évalués ont été jugés concluants, afin d'en assurer la promotion auprès de l'État, des collectivités territoriales, des établissements publics, des fondations et des associations œuvrant dans ce domaine. Il présente au Gouvernement et au Parlement un rapport annuel rendu public. »

Mouvements au conseil scientifique courant 2016

- Alain Grevot, représentant de l'Odas au sein du conseil scientifique depuis 2014, est parti en retraite et a été remplacé par Marie-Agnès Féret.
- Ouarda Nutte, représentante de la DGCS au sein du conseil scientifique depuis 2014, a changé de poste. Elle a été remplacée par Catherine Briand, adjointe au chef du Bureau de la protection de l'enfance et de l'adolescence.
- Guillaume Bronsard, pédopsychiatre, directeur de la maison départementale de l'adolescent et du CMPP départemental des Bouches-du-Rhône, et Yolande Govindama, professeure de psychologie clinique à l'université de Rouen, ont tous deux vu leurs mandats à titre personnel renouvelés en mars 2016.

Composition du conseil scientifique de l'ONPE fin 2016

- Représentants à titre personnel : Marcel Jæger (président du conseil scientifique), Reinhart Wolff (vice-président), Guillaume Bronsard, Yolande Govindama, Hélène Join-Lambert, Édouard Durand, Karl Hanson, et Bernadette Tillard.
- Représentants institutionnels : Marie-Françoise Bellee Van Thong (Andass), Agnès Netter (Direction de la recherche), Benoît Legrand (mission de recherche Droit et Justice), Anne Wuilleumier (Inhesj), Catherine Briand (DGCS), Marie-Agnès Féret (Odas), Anne Bouvier (Fondation de France), et Catherine Bonvalet (Ined)

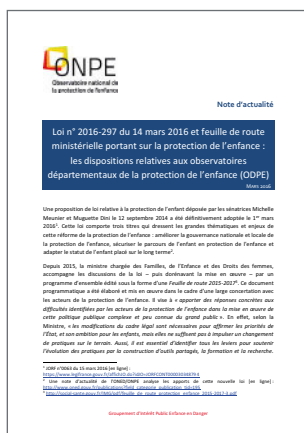
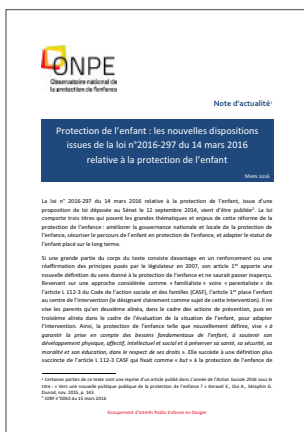
Évolutions législatives en 2016

Outre le changement de nom de l'Observatoire, la loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 a apporté de nombreuses nouvelles dispositions dans le domaine de la protection de l'enfant.

L'ONPE a contribué à la préparation des décrets d'application de cette nouvelle loi relative à la protection de l'enfant par sa participation à plusieurs groupes de travail préparatoires : composition des ODPE, formation des professionnels, visites médiatisées, examen régulier de la situation de l'enfant, informations préoccupantes, transmission des données, projet pour l'enfant, accueil durable et bénévole d'un enfant par un tiers...

Dès le mois de mars 2016, L'ONPE a publié une longue note d'actualité (21 pages) pour présenter l'ensemble les changements introduits par la nouvelle loi (*Protection de l'enfant : les nouvelles dispositions issues de la loi n°2016-297 du 14 mars 2016*) ainsi qu'une deuxième note plus courte (4 pages) concernant plus particulièrement les ODPE (*Loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 et feuille de route ministérielle portant sur la protection de l'enfance : les dispositions relatives aux observatoires départementaux de la protection de l'enfance*).

Par la suite, des membres de l'ONPE se sont rendus en cours d'année auprès d'ODPE et d'autres acteurs pour présenter les changements de la loi de mars 2016 : intervention le 20 juin à la conférence annuelle de l'ODPE de Haute-Vienne, à Limoges ; le 11 octobre au colloque du Club ASE, à Paris ; le 18 novembre lors de la treizième



journée des acteurs de la protection de l'enfance du département de l'Aube, à Troyes ; et le 29 novembre à l'ODPE du Finistère.

Publication de données chiffrées

L'ONPE effectue un travail permanent de collecte et de mise en cohérence de données chiffrées concernant l'enfance en danger et sa protection. Cela s'effectue au moyen de deux dispositifs nationaux de transmission des données, spécifiques à l'ONPE (l'enquête Pupilles et le « dispositif de remontée des données » désormais appelé Olinpe) et en relation avec d'autres organismes ou institutions. Des publications régulières permettent d'en rendre compte : de courtes notes d'actualité et des rapports annuels (onzième rapport au Gouvernement et au Parlement et rapport annuel sur les pupilles de l'État).

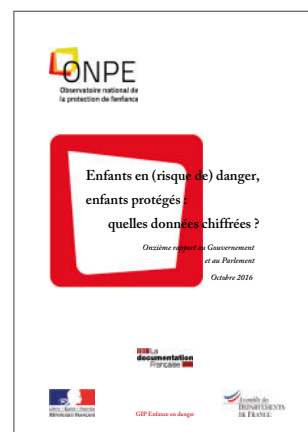
Onzième rapport au Gouvernement et au Parlement

Le onzième rapport au Gouvernement et au Parlement de l'ONPE (octobre 2016) dresse un état des lieux des maltraitements (violences et négligences), des dangers et des mesures et prestations de PE, compare ces chiffres entre eux, pour mieux révéler leur complétude ou les carences, et fait un série de préconisations. Intitulé *Enfants en (risque de) danger, enfants protégés : quelles données chiffrées ?*, il a été remis à M^{me} Rossignol, ministre chargée des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes lors de sa visite dans les locaux du Giped le 25 octobre 2016.

Toujours dans le cadre du rapport annuel, l'ONPE a procédé auprès des conseils départementaux au recensement des données disponibles sur les informations préoccupantes, sous différents formats (rapports d'activité de directions enfance-famille, de services d'aide sociale à l'enfance, de Crip ou d'ODPE). L'ensemble des départements et collectivités territoriales ont répondu.

Ainsi, l'ONPE a procédé à la mise en perspective des données qu'il produit au regard de l'ensemble des sources de données disponibles et dont ce onzième rapport se fait l'écho, notamment en revenant sur l'exemple de l'observation d'une population spécifique (les pupilles de l'État) et en faisant état de l'estimation du nombre de mineurs et jeune majeurs pris en charge par les services de protection de l'enfance. L'ONPE fait un point également sur la mise en œuvre du dispositif d'observation, issu de la loi du 5 mars 2007 et du décret du 28 février 2011, et valorise les données qui lui sont transmises en publiant

REMISE DU ONZIÈME RAPPORT AU GOUVERNEMENT ET AU PARLEMENT



notamment 16 tableaux de bord issus de l'exploitation des bases de données reçues.

En conclusion du rapport, l'ONPE dresse une liste de 33 préconisations pour une meilleure qualification des informations, une meilleure articulation entre ces différentes sources de données et pour une observation comparable des populations et des phénomènes.

Auditions réalisées dans le cadre du onzième rapport au Gouvernement et au Parlement

L'ONPE a procédé à l'audition de personnes ayant en charge l'exploitation de diverses sources de données en protection de l'enfance, ce qui a permis de détailler les données fournies par d'autres organismes. Si de premières auditions pour le rapport ont été effectuées fin 2015, la plus grande partie de ce travail s'est faite en 2016.

- Pour la cohorte Elfe : Nicolas Cauchi-Duval, maître de conférences à l'université de Strasbourg (le 23 octobre 2015).
- Pour les chiffres du ministère de la Justice : Clotilde Lixi, responsable du bureau des dispositifs statistiques et des études, et Thierry Mainaud, chef de projet Mineurs au service statistique du ministère de la Justice (le 9 décembre 2015).
- Pour les données disponibles concernant l'Éducation nationale : André Canvel, délégué ministériel de l'Éducation nationale (le 21 décembre 2015).
- Pour les chiffres disponibles à la Drees : Rémy Marquier, chef de bureau des collectivités locales et Isabelle Leroux, adjointe au chef de bureau à la Drees (le 12 janvier 2016).
- Pour l'enquête Élap : Isabelle Frechon, chercheuse à l'Ined (le 12 janvier 2016).
- Pour l'enquête CVS : Cyril Rizk, responsable des statistiques à l'ONDRP (le 14 janvier 2016).
- Pour les chiffres du Snated/119 : Violaine Blain, directrice du Snated, Adeline Renuy, chargée d'études à l'ONPE, et Michel Roger, responsable des systèmes d'information au sein du Giped (le 23 mars 2016).
- Pour les données sur les crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie : Laure Turner, cheffe du BMES, adjointe au chef de service du SSMSI (le 14 avril 2016).

Le rapport sur les pupilles de l'État

Le rapport annuel de l'ONPE portant sur les pupilles de l'État a été publié en février 2016. *La situation des pupilles de l'État : enquête au 31 décembre 2014* analyse la situation des enfants ayant le statut de pupille de l'État fin 2014, leurs caractéristiques et les évolutions les concernant, avant de faire état des mouvements de population et d'apporter des informations complémentaires sur les pupilles de l'État remis par leurs parents ou déclarés sans filiation, sur la tutelle des pupilles et sur les candidats à l'adoption dans chaque département. Enfin, le rapport se conclut par un focus sur l'agrément d'adoption.

La collecte des données pour le rapport 2017, qui portera sur les chiffres au 31 décembre 2015, a été effectuée en 2016.



Les notes d'actualité

En plus des deux notes déjà mentionnées concernant la loi du 14 mars 2016, deux notes ont été publiées en 2016 pour compléter l'état des lieux du rapport au Gouvernement et au Parlement.

Après un premier recensement en 2009, la note d'actualité *État des lieux de la mise en place des observatoires départementaux de la protection de l'enfance en France* (octobre 2016) donne une image remise à jour de l'implantation et du développement des ODPE à travers le territoire hexagonal, de leur organisation et composition, leurs projets, leurs attentes, et leur implication dans la transmission des données, l'évaluation des établissements et services de protection de l'enfance, et dans le suivi de la mise en place des schéma départementaux.

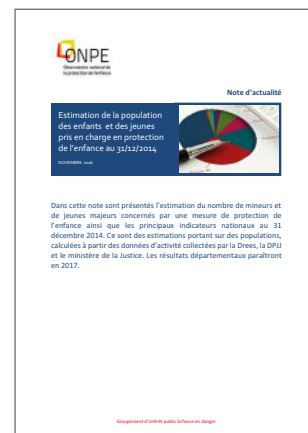
La note d'actualité *Estimation de la population des enfants et des jeunes pris en charge en protection de l'enfance au 31/12/2014* (novembre 2016) donne quant à elle une indication du nombre de mineurs et jeunes majeurs concernés par des mesures de protection de l'enfance au 31 décembre 2014, à partir de données collectées par la Drees, la DPJJ et le ministère de la Justice.

Le dispositif national de transmission des données Olinpe

Ce dispositif d'observation, récemment rebaptisé Olinpe (Observation longitudinale individuelle et nationale en protection de l'enfance), a été créé par la loi du 5 mars 2007 puis réformé et renforcé par la loi du 14 mars 2016. Le décret d'application a été publié le 28 décembre 2016. Pour le soutenir, compte tenu de la complexité du champ d'observation et de la grande diversité d'organisation des départements, l'Observatoire a mis en place dès 2011 un dispositif national d'accompagnement, au travers notamment de deux instances : le comité de pilotage et le comité technique.

Le comité de pilotage vise à penser globalement le dispositif de connaissance chiffrée en protection de l'enfance et réunit des personnes concernées par la production de données chiffrées : représentants des départements, des ministères concernés, de la Justice et d'associations.

Le comité technique a un rôle plus opérationnel, travaillant à partir des expériences départementales pour identifier les difficultés de mise en œuvre du dispositif de remontée des données sur les territoires. Il est composé



LE DISPOSITIF NATIONAL DE TRANSMISSION DES DONNÉES S'APPELLE DÉSORMAIS OLINPE

POUR FACILITER
ET AMÉLIORER LA
TRANSMISSION
DES DONNÉES,
L'ONPE ENTRETIENT
DES ÉCHANGES
RÉGULIERS AVEC
DIVERS ACTEURS
DE LA PROTECTION
DE L'ENFANCE

de représentants de onze départements et de membres de la Drees.

Au cours de l'année 2016, au lieu de se réunir séparément, les comités ont constitué un groupe de travail, composé de membres volontaires : 7 membres de l'ONPE (ou du Giped), 3 représentants départementaux (Côtes-d'Armor, Finistère, Vaucluse), et 4 membres de services ministériels (DGCS, Dgesco, DPJJ et Drees). Ce groupe est chargé de proposer une trame pour le nouveau décret et l'annexe portant sur l'application de l'article 6 de la loi du 14 mars 2016 (finalement publié le 28 décembre 2016). Il s'est réuni 5 fois en 2016.

Pour faciliter et améliorer la transmission des données, l'ONPE entretient des échanges réguliers avec divers acteurs de la protection de l'enfance : ministères et DGCS (autour des décrets relatifs à la transmission des données susnommés), les conseils départementaux et le réseau des ODPE, ainsi que les éditeurs des logiciels utilisés pour la collecte des données (Solis, Iodas, Sirius et Implicit).

L'ONPE participe aussi à des groupes de travail en lien avec le dispositif de transmission des données, comme par exemple le groupe interdépartemental ASE-Solis qui réunit l'éditeur du logiciel et ses utilisateurs.

Chaque année, enfin, un séminaire technique des ODPE est organisé en janvier, dont une partie porte sur la transmission des données (voir partie *Soutien aux ODPE* pour plus de précisions).

Études et recherche

En plus de son travail de collecte et mise en cohérence de données chiffrées, l'ONPE mène des études sur divers sujets afférents au champ de la protection de l'enfance et, via son conseil scientifique, apporte son soutien aux travaux de chercheurs extérieurs à l'Observatoire.

Rapports d'étude

Dans ce type de rapport, l'ONPE réalise une étude fouillée sur un sujet donné à partir d'un passage en revue de la littérature et la législation existantes, de questionnaires, de visites ou d'entretiens réalisés auprès de dispositifs, d'experts ou d'acteurs de la protection de l'enfance.

Publié en janvier 2015, le rapport *L'accompagnement vers l'autonomie des « jeunes majeurs »* présentait un état des lieux du cadre juridique, des politiques et des pratiques, puis faisait des préconisations en vue de l'amélioration de cet accompagnement. En 2016, il a fait l'objet d'un suivi, notamment sous la forme de deux interventions



sur le sujet auprès d'acteurs de la protection de l'enfance, en octobre et novembre : présentation le 7 octobre à l'association France Parrainage (94), et le 10 novembre lors de journée « Autonomie de jeunes accueillis à l'ASE » du département de la Côte-d'Or.

Le rapport *L'accueil familial : quel travail d'équipe ?*, publié en juillet 2015, établissait un état des lieux de l'organisation et du déploiement du dispositif d'accueil familial animé par l'ASE des départements, et se penchait tout particulièrement sur la relation dans l'environnement institutionnel entre les assistants familiaux et les autres acteurs. Ce rapport a lui aussi fait l'objet d'un suivi en 2016 prenant la forme de 8 présentations auprès d'ODPE et d'autres acteurs de la PE entre février et octobre : une conférence vidéo le 2 février dans le cadre du Club ASE du réseau Idéal ; une présentation le 2 avril lors de journée « L'assistant social est-il travailleur social ? » de l'Ufnafaam ; puis le 19 avril à la DGCS dans le cadre du groupe de travail sur les assistants familiaux ; le 7 juin à Brest lors de journée de l'Institut de travail éducatif et social ; le 28 avril à Chartres lors de journée du conseil départemental de l'Eure-et-Loir ; le 13 septembre à Nanterre lors du séminaire de la direction enfance-famille-jeunesse des Hauts-de-Seine ; le 13 octobre 2016 à Dijon lors de la journée d'étude « L'assistant familial, un travailleur social à part ou à part entière ? » de l'Institut régional supérieur de travail social et éducatif de Bourgogne ; et, enfin, le 17 octobre 2016 lors de la journée départementale d'étude adossée à la session 2016 de l'ODPE du Gers sur l'accueil familial.

Une note d'actualité sur le projet pour l'enfant (PPE) avait été publiée en avril 2015 : *Le projet pour l'enfant : état du questionnement*, qui a fait l'objet d'une intervention de présentation en janvier 2016 auprès d'Idée 93 à Bobigny (Seine-Saint-Denis), puis a été prolongée par un rapport d'étude.



Les fiches de dispositif de l'ONPE

Dans le cadre de sa mission de recensement, d'analyse et de diffusion des pratiques de prévention, de dépistage et de prise en charge médico-sociale et judiciaire des mineurs en danger, à partir de visites et d'entretiens, l'ONPE réalise régulièrement des fiches de présentation de dispositifs de protection de l'enfance ensuite publiées sur son site.

Les fiches font l'objet de mises à jour régulières.

Début 2016, 7 fiches mises à jour ont été validées et publiées : le relais parental du Doubs (25), le dispositif Reliances (74), le Service d'accompagnement familial et éducatif (Safe) (54), le Service d'éducation en milieu ouvert (14), la Boîte à mots (59), l'Association des maisons d'accueil protestantes pour enfants (Amape) (26), et L'Estantade (40).

De nouvelles fiches ont été réalisées à partir de rencontres et visites effectuées en 2015 et/ou 2016 (principalement dans le cadre du dossier thématique sur les MNA), dont 5 ont été publiées début 2017 : le Dispositif d'accueil des mineurs isolés étrangers (Domie) de Saverdun (09), la Maison du jeune réfugié de Saint-Omer (62), la Mecs des Monédières (19), le Service Oscar Romero, de Paris (75), l'accueil Saint-Dominique des Apprentis d'Auteuil de Massy (91).

Enfin, dans le cadre du démarrage de l'étude sur les enfants de 0-6 ans accueillis en protection de l'enfance, 2 dispositifs ont été approchés en 2016 en vue de la réalisation de fiches de dispositif : le dispositif Parent'ailles à Mulhouse (68) et le service d'accueil familial Jean Coctet (93).



Dans le prolongement de ladite note et d'un précédent rapport réalisé en 2009, le sujet du PPE a en effet été approfondi en 2016 à travers le rapport *Le PPE : état des lieux, enjeux organisationnels et pratiques* (paru en juillet). Ce rapport fait un état des lieux du déploiement du PPE au niveau national depuis son introduction en 2007, retrace son processus de développement et explore la répartition des tâches entre les différents acteurs intervenant autour du PPE. La préparation de ce rapport a donné lieu à plusieurs entretiens et visites de dispositif au cours du premier semestre, puis à des présentations du rapport à des associations ou ODPE dans la seconde partie de l'année 2016 : le 28 septembre à l'ODPE de Saint-Étienne, le 29 septembre lors de journée de l'ANPF à Paris, et le 6 décembre à l'ODPE de la Drôme.

Deux visites préparatoires ont été faites en 2016 pour un futur rapport d'études sur « les 0-6 ans » dont la préparation se poursuit en 2017.

Dossiers thématiques

Ces dossiers rassemblent les contributions de membres de l'ONPE ou de personnes extérieures autour d'une thématique donnée.

Dans le prolongement d'un séminaire de recherche organisé en 2014, le dossier thématique *Enquêter auprès des enfants en « terrain difficile » : mieux comprendre pour mieux agir*, publié en février 2016, se penche sur la question des terrains posant des difficultés pour la recherche, qu'il s'agisse d'espaces dangereux, hostiles ou « fuyants ». Une dizaine de contributeurs et contributrices partagent dans ce dossier leurs expériences et démarches.

La préparation du dossier thématique *Mineurs non accompagnés : quels besoins et quelles réponses ?* (paru en février 2017), qui avait commencé dès 2015, s'est bien entendu prolongée durant l'année 2016 avec plusieurs visites de dispositifs et entretiens, et la collecte de plusieurs contributions directes de personnes intervenant auprès du public des mineurs isolés étrangers (MIE), ou mineurs non accompagnés (MNA). À travers près d'une vingtaine de contributions (dont 7 fiches dispositif), ce dossier traite de la question de la prise en charge de ces mineurs, avec leurs difficultés et besoins spécifiques, et présente des pratiques inspirantes pour les nombreux services intervenant auprès de ce public.



En 2016 a commencé la préparation d'un nouveau dossier thématique, à paraître en 2017, pour valoriser les présentations faites lors du séminaire de recherche 2015 sur « La prise en compte du genre en protection de l'enfance ».

Revues de littérature ou notes de synthèse bibliographique

Comme le suggèrent leur appellation, ces publications explorent une problématique donnée au travers d'un passage en revue approfondi de la littérature existante sur le sujet et rassemblent une série de fiches de lecture détaillées.

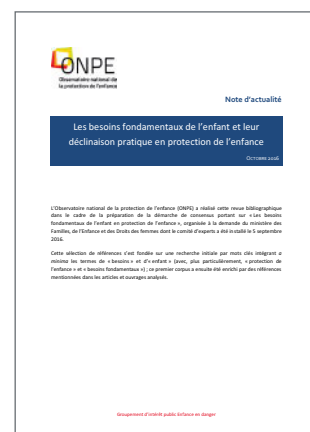
En août 2016 a été publiée une revue de littérature sur *La maltraitance intrafamiliale envers les enfants*, rassemblant 53 fiches de lecture, en plus d'une synthèse transversale. Ce passage en revue de la littérature francophone sur le sujet s'inscrivait dans la continuité de recherches soutenues par l'ONPE dans le cadre de son appel d'offres thématique de 2013, portant sur les maltraitances (recherches auxquelles une journée d'étude a également été consacrée en mai 2016).

En octobre 2016 a été publiée une note de synthèse bibliographique sur *Les besoins fondamentaux de l'enfant et leur déclinaison pratique en protection de l'enfance*, rassemblant 29 fiches de lecture, en plus d'une synthèse transversale. Ce passage en revue de la littérature francophone sur le sujet a été réalisé dans le cadre de la préparation de la démarche de consensus portant sur « Les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance », organisée à la demande du ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, dont le comité d'experts a été installé en septembre 2016.

Journées d'étude

En plus de ses publications, l'ONPE organise des journées d'étude autour d'un thème, en partenariat avec d'autres organismes.

■ Au lendemain du séminaire technique des ODPE, l'ONPE a organisé le 22 janvier 2016 une journée d'étude intitulée « Le pilotage de la protection de l'enfance : acteurs et outils ». Cette journée, à destination des personnes en charge de la mise en œuvre des politiques de protection de l'enfance, questionnait la place, le rôle et l'articulation des différents acteurs (État, conseils départementaux, magistrats, associations, travailleurs sociaux) autour de cette politique au bénéfice de l'enfant et de son bien-être.





JOURNÉE D'ÉTUDE
SUR LE PILOTAGE DE LA
PROTECTION DE L'ENFANCE

JOURNÉE SUR
LA MALTRAITANCE



Environ 300 personnes ont assisté à cette journée sur le pilotage de la recherche en protection de l'enfance.

■ Le 31 mai 2016 a été organisée la journée annuelle « Recherche et pratique » de l'ONPE, avec le soutien de la chaire de travail social et d'intervention sociale du Cnam, sur le thème « Maltraitance(s) aujourd'hui : comprendre les évolutions pour mieux y répondre ». Avec des interventions abordant les questions du temps d'évaluation, des spécificités territoriales et problématiques particulières, des enjeux professionnels et conceptuels de la maltraitance intrafamiliale, de l'adaptation de la prise en charge et de la valorisation des ressources, cette journée présentait des travaux réalisés dans le cadre de l'appel d'offres thématique 2013 de l'ONPE. Près de 400 personnes sont venues y assister.

■ Le 3 novembre 2016 a été organisé, en partenariat avec le Défenseur des droits et le fonds CMU, une journée d'étude sur le thème de « La santé des enfants confiés dans le cadre de la protection de l'enfance : un droit effectif ? ». Avec des interventions abordant les questions de « la recherche sur l'accès aux soins et le sens des soins aux enfants placés », de « la santé des enfants, diagnostic et perspective » et de « comment faire évoluer

Publications extérieures des membres de l'ONPE en 2016 (et fin 2015)

- JAMET Ludovic, RENUY Adeline. L'évolution des comportements des mineurs les mettant en danger. *Cahiers de la sécurité et de la justice*. Troisième trimestre 2016, n° 37, p. 130-139.
- MESSU Michel, SÉRAPHIN Gilles. Appel à contributions sur « Unions-désunions » [en ligne]. Décembre 2016, site de l'Unaf.
- OUI Anne, SÉRAPHIN Gilles. L'accueil familial comme laboratoire du *care*. *Études*. Mai 2016, n° 4227, p. 41-50.
- SÉRAPHIN Gilles. Politique de la parentalité : que dit-elle de la politique familiale ? Réflexions à propos de deux ouvrages récents. *Revue des politiques sociales et familiales*. Troisième et quatrième trimestre 2015 (publié en 2016), n° 121, p. 123-128.
- SÉRAPHIN Gilles. Données en protection de l'enfance : on avance ! *Actualités sociales hebdomadaires*. 22 juillet 2016, n° 2970-2971, p. 28-29.
- SÉRAPHIN Gilles. Introduction : famille et migration. *Recherches familiales*. 2016, n° 13, p. 3-7.

Publications 2017 préparées en 2016

- HENCHOZ Caroline, SÉRAPHIN Gilles. Famille et argent : introduction. *Recherches familiales*. 2017, n° 14, p. 3-8.
- SÉRAPHIN Gilles. Les enfants maltraités, en (risque de) danger, protégés, en situation de vulnérabilité : lorsqu'on fournit des chiffres, de quoi et de qui parle-t-on ? In ROMANO Hélène (dir.). *Accompagner en justice l'enfant victime de maltraitance ou d'accident*. Paris : Dunod, janvier 2017, p. 45-56.
- SÉRAPHIN Gilles. Du *care* à la société d'accompagnement : une écologie politique du concret. In PARMENTIER Françoise (dir.). *Le care : une nouvelle approche de la sollicitude ?* Paris : Artège Le Thielleux (Confrontations), 2017, p. 47-68.
- SÉRAPHIN Gilles, BOLTER Flora. Making better sense of children's trajectories in child protection in France. *Children and Youth Services Review*. Février 2017 [novembre 2016 en ligne], volume 73, p. 145-148.

les pratiques : quels outils, quels dispositifs ? », cette journée était organisée autour de la présentation de la recherche intitulée « L'accès à la santé des enfants pris en charge au titre de la protection de l'enfance (ASE/PJJ) : accès aux soins et sens du soin » conduite à l'initiative du Défenseur des droits et du Fonds CMU. Environ 200 personnes ont assisté à cette journée.

Soutien à la recherche

Chaque année l'ONPE soutient des recherches à travers des appels d'offres (généralement deux : l'un thématique, l'autre ouvert). Les projets retenus font l'objet d'un financement et d'un suivi de la part de l'Observatoire.

Appels d'offres 2016

L'appel d'offres thématique 2016 avait pour intitulé « Les personnes de référence en protection de l'enfance ». Aucune des réponses reçues n'a été retenue par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration, sur l'avis du conseil scientifique, a en revanche retenu trois projets déposés en réponse à l'appel d'offres ouvert :

CHAQUE ANNÉE
L'ONPE SOUTIENT
DES RECHERCHES
À TRAVERS DES
APPELS D'OFFRES

Intitulé	Responsable scientifique	Durée (mois)	Financement accordé (€)	Institutions (en gras : porteurs)
Proposition d'une méthode d'exploitation d'une base de données nationale, le PMSI, pour estimer la fréquence, le taux de mortalité hospitalière et repérer les situations à risque de maltraitances physiques à enfants de 0 à 5 ans en France	Catherine Quantin	18	29 484 €	CHU de Dijon
Les enfants de moins de 3 ans accueillis à l'Aide Sociale à l'enfance : comment mieux accompagner les parents ?	Stéphane Rosiaux	18	11 000 €	Conseil départemental du Pas-de-Calais, Insee (acquis)
La correspondance numérique dans les mesures de placement au titre de l'assistance éducative	Émilie Potin	18	24 690 €	Université Rennes 2, GIS M@rsouin (acquis), MRDJ (instruction)

Par ailleurs, le conseil d'administration a lancé en fin d'année 2016 un appel d'offres restreint pour une « Revue de littérature problématisée : spécificité de l'accueil des 0-6 ans en protection de l'enfance ». C'est l'équipe de Melaine Cervera et Cécile Jung qui a été retenue pour ce projet d'une durée de trois mois (et un financement à

hauteur de 8 800 €). Le rapport correspondant a été remis en décembre 2016 et pose les bases du rapport d'étude relatif à l'accueil des 0-6 ans, qui est en cours d'élaboration en 2017.

Au mois de décembre 2016, les deux appels d'offres ont été lancés pour 2017 : l'appel d'offres thématique pour 2017 sur « Le processus de prise de décision en protection de l'enfance » et l'appel d'offres ouvert.

Retours des recherches soutenues par l'ONPE

En 2016 ont été rendus les rapports finaux des recherches suivantes, toutes retenues dans le cadre des appels d'offres 2014 :

Association régionale d'étude et de formation à l'intervention sociale – Institut régional et européen des métiers de l'intervention sociale (Arefis-Ireis) (Rhône-Alpes). De la famille d'accueil au placement familial : la construction d'un champ de pratiques à l'interface des espaces de l'intime, de la formation et de l'institution.	AO thématique 18 mois	Catherine Lenzi
Centre interdisciplinaire méditerranéen d'études et de recherches en sciences sociales (Cimerss). La question des liens en accueil familial : qu'est-ce qui fait famille ?	AO thématique 18 mois	Nathalie Chapon
Université Lille 1. Enfants confiés à un proche dans le cadre de la protection de l'enfance.	AO ouvert 18 mois	Bernadette Tillard
Université de Rouen. Les conséquences des maltraitances physiques et psychologiques sur le développement de l'enfant de 0 à 3 ans : du fantasme d'infanticide à sa mise en acte.	AO ouvert 18 mois	Yolande Govindama
Ined. L'accès à l'indépendance financière des jeunes placés : première vague ÉLAP.	AO ouvert 18 mois	Isabelle Frechon

Autres échanges scientifiques

■ Soutenances de thèse dont le directeur de l'ONPE, sociologue habilité à diriger les recherches, a été rapporteur et membre du jury :

- thèse de Sarah Pryzbyl « Territoires de la migration, territoires de la protection : parcours et expérience des mineurs isolés étrangers accueillis en France » à l'université de Poitiers, le 12 décembre 2016 ;
- thèse de Valérie Nne'e Onna « Croyance magico-religieuses, imaginaire collectif et commerce : itinéraires de petits commerçants à Yaoundé (Cameroun) » à l'université d'Aix-Marseille, le 20 octobre 2016.

- Échanges (autour de la mentalisation) avec l'équipe de Didier Drieu (université de Caen) : rencontre de l'équipe et de chercheurs québécois à l'ONPE en janvier 2016, puis visite à Caen pour colloque international « Enfance, adolescence, famille et vulnérabilité » en octobre 2016.

- Journée d'étude internationale franco-canadienne sur les radicalités, organisée par l'université Paris Descartes, l'université canadienne McGill et l'APHP (Maison de Solenn).

Soutien aux acteurs

Tout au long de l'année, l'ONPE apporte son soutien aux acteurs de la protection de l'enfance, aussi bien au niveau des pouvoirs publics nationaux et départementaux qu'associatifs. Cela prend la forme de participations à des comités divers ou à des séminaires, des interventions sur des thématiques étudiées par l'Observatoire, un rôle d'information et de conseil auprès d'institutions et autres organismes, etc.

Soutien aux services de l'État ou sous tutelle de l'État

Outre les activités directement liées aux décrets de mise en place de la loi du 14 mars 2016, déjà mentionnées (et qui totalisent une trentaine de rencontres au fil de l'année), l'ONPE a un rôle de soutien auprès des ministères, des directions, et d'autres administrations et services au niveau national.

- **Ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes** : le Giped et l'ONPE ont été auditionnés le 8 novembre pour la conférence de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant. L'Observatoire avait auparavant été chargé de réaliser une note de synthèse bibliographique sur le sujet (voir partie Études et recherche).

- **Direction générale de la Cohésion sociale (DGCS)** : l'ONPE a participé le 24 octobre au comité de pilotage d'une étude sur les conséquences sur les enfants des violences au sein du couple.

- **Conseil économique, social et environnemental (Cese)** : consultation, le 6 octobre, de l'Observatoire dans le cadre de la préparation d'un rapport commandé par le Premier ministre et confié à Antoine Dulin, du Cese, sur les jeunes sortant de de l'ASE et de la PJJ.

TOUT AU LONG
DE L'ANNÉE,
L'ONPE APPORTE
SON SOUTIEN
À DIFFÉRENTS
NIVEAUX AUX
ACTEURS DE
LA PROTECTION
DE L'ENFANCE

L'ONPE EST
PRÉSENT DANS
LES COMITÉS
DE DIFFÉRENTS
ORGANISMES
PUBLICS ET
PARTICIPE À
DE NOMBREUX
COLLOQUES ET
SÉMINAIRES

■ **Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)** : participation à une journée d'étude sur l'observation des politiques sociales départementales (5 janvier), à une réunion du réseau ISD (11 mars), au comité de suivi de l'étude sur les conditions d'exercice du métier d'assistant familial (trois réunions entre mai et novembre), et rencontre annuelle d'échange sur les actions communes Drees-ONPE (5 octobre).

■ **Direction de la Protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ)** : présence au conseil scientifique du 19 mai et réunion ONPE/DPJJ le 19 juillet.

■ **École nationale de la magistrature (ENM)** : interventions (à Paris ou Bordeaux) les 1^{er} avril, 13 et 20 juin.

■ **École nationale de la protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ)** : réunion le 5 février pour la recherche sur les parcours menée par l'ENPJJ.

■ **Agence nationale de l'évaluation sociale et médico-sociale (Anesm)** : participation au comité d'orientation stratégique (COS) de l'agence (1^{er} juillet et 9 décembre), au groupe de travail pour l'écriture de la recommandation « L'accompagnement des mineurs ayant des difficultés psychologiques perturbant gravement le processus de socialisation » (5 réunions, de janvier à octobre), au comité de pilotage sur l'enquête bien-être en protection de l'enfance de l'Anesm (23 mars).

■ **Défenseur des droits** : organisation d'une journée commune sur la santé des enfants confiés (voir partie Études et recherche) (3 novembre), participation au Copil d'une étude sur l'accès aux soins des enfants protégés (21 mars et 11 avril), audition par Alain Grevot dans cadre de mission confiée par le Défenseur des droits sur les procédures d'assistance éducative et la territorialité.

■ **Cour de cassation** : participation à un colloque sur « La maltraitance des mineurs » (le 2 juin) et à celui sur « Les enfants non accompagnés : état du droit et bonnes pratiques en France et en Europe » (le 13 juin).

■ **Agence française de l'adoption (AFA)** : participation au séminaire de l'Agence le 23 mai.

■ **Conseil national de la santé mentale (CNSM)** : le directeur de l'ONPE, en tant que personne qualifiée, est membre du CNSM et animateur de la commission 1 (« De la grossesse à l'âge adulte »).

■ **Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)** : participation en septembre au comité de pilotage d'un projet de colloque sur « L'institution hors les murs » devant se tenir en 2017.

■ **Institut national des études démographiques (Ined) :** participation au comité d'exploitation de l'enquête Virage (Violences et rapports de genre), les 23 février et 14-15 avril.

Soutien aux ODPE

Le renforcement des relations entre l'ONPE et le réseau des ODPE est l'un des principaux objectifs de l'institution et la feuille de route ministérielle 2015-2017 place l'Observatoire comme tête de réseau. L'Observatoire reçoit régulièrement la visite de membres d'observatoires départementaux dans ses locaux tandis que ses propres membres se rendent régulièrement aussi auprès des ODPE pour des échanges et présentations (voir cartes page suivante). En décembre 2016, notamment, un déplacement a été effectué outremer, en Guyane.

Divers supports de présentation ou d'aide sont mis à disposition par l'ONPE : outil d'aide à la saisie, livret d'échange, espace réservé aux ODPE sur le site de l'Observatoire. Un document intitulé *Référentiel méthodologique pour le diagnostic, l'élaboration, le suivi, l'évaluation et le bilan du schéma départemental* a été publié en décembre 2016.

Des membres de l'ONPE participent également aux journées départementales et conférences organisées par des ODPE : Haute-Vienne le 30 juin, Ille-et-Vilaine les 26 et 27 septembre, Loire le 28 septembre, Jura le 13 octobre, Gers le 17 octobre, Hautes-Pyrénées le 16 novembre, et Var le 17 novembre.

Les relations de l'Observatoire avec les ODPE prennent aussi la forme, au début de chaque année, d'un séminaire technique qui dépasse la seule question de la transmission des données (voir encadré).

LE SÉMINAIRE EN CONFÉRENCE



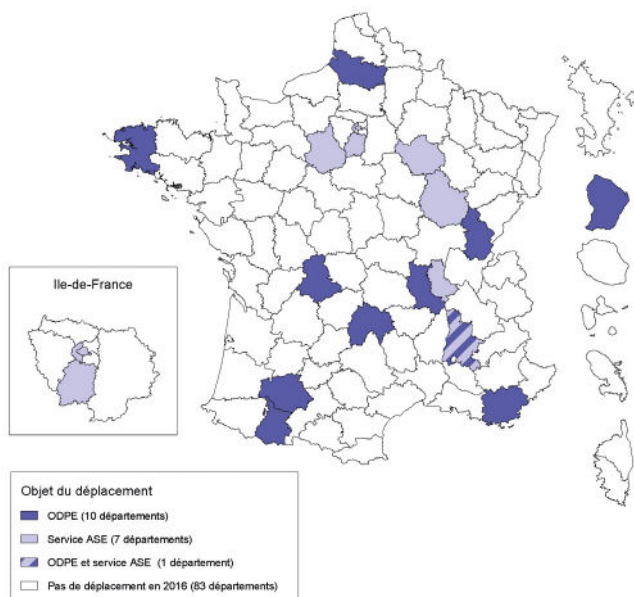
LE SÉMINAIRE EN ATELIER



Le séminaire technique des ODPE

Le quatrième séminaire technique des ODPE s'est tenu le 21 janvier 2016 (il devait initialement se tenir fin 2015) à Paris. Cette journée, à destination des personnes en charge de l'animation des ODPE, a accueilli près d'une centaine de participants. La matinée a été l'occasion de présenter l'actualité du réseau : l'état des lieux du dispositif d'observation, l'étude sur les schémas départementaux, les travaux du groupe de travail sur les évaluations internes et externes ainsi que les projets envisagés de l'année 2016. L'après-midi, quant à lui, s'est articulé autour de quatre ateliers thématiques : la structuration du réseau des ODPE, le fonctionnement d'un ODPE, les jeunes à difficultés multiples et la participation des « usagers ».

Le dernier trimestre de l'année 2016, a été consacré à l'organisation du cinquième séminaire technique des ODPE qui s'est tenu le 31 janvier 2017.

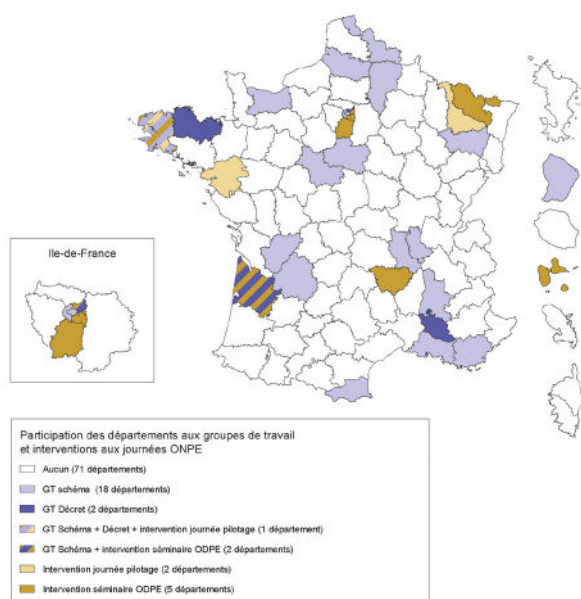


DÉPLACEMENTS ET VENUES

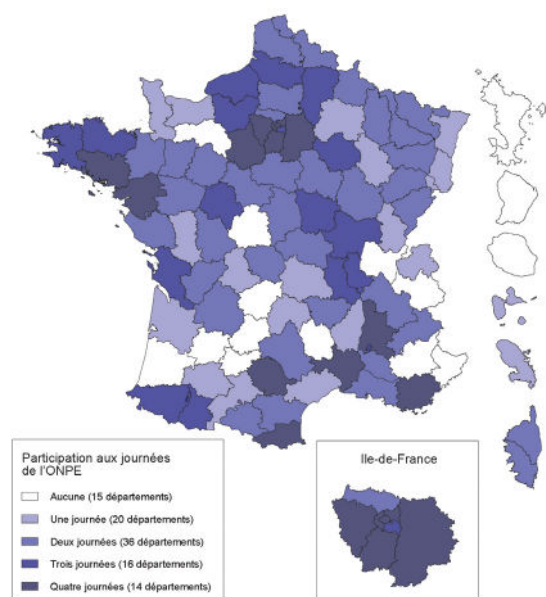
L'ONPE a été amené à se déplacer dans 18 départements suite à des sollicitations pour des interventions concernant des thématiques de travail de l'Observatoire. Parmi ces déplacements, 11 se sont effectués dans le cadre des journées annuelles des ODPE.

GROUPES DE TRAVAIL ET INTERVENTIONS

En 2016, l'ONPE a également sollicité 30 départements (dont la Métropole de Lyon) pour des interventions lors de journées (séminaire des ODPE, journée sur le pilotage de la protection de l'enfance) que l'observatoire a organisées, ou encore des groupes de travail menés avec les départements. Le département du Finistère a été sollicité à trois reprises sur l'année 2016 (intervention à la journée consacrée au pilotage de la protection de l'enfance et participation à deux groupes de travail mis en place en 2016).



Les départements de Gironde et de Seine-Saint-Denis, quant à eux, ont été sollicités à deux reprises au cours de l'année (intervention au séminaire des ODPE et participation au groupe de travail sur les schémas départementaux), et 7 autres départements ont été sollicités pour des interventions (5 pour le séminaire des ODPE et 2 pour la journée sur le pilotage de la protection de l'enfance).



PARTICIPATION AUX JOURNÉES

En 2016, les agents de 87 conseils départementaux (dont la Métropole de Lyon) ont assisté à au moins une journée organisée par l'ONPE, ceux de 66 à au moins deux journées. *A contrario*, 15 départements n'ont pu participer à aucune des journées organisées en 2016.

Autres soutiens départementaux

En plus de son rôle auprès des ODPE, l'Observatoire intervient auprès des services départementaux en lien avec la protection de l'enfance. C'est notamment le cas des directions enfance-famille des conseils départementaux : des membres de l'ONPE ont ainsi participé le 16 mars au comité technique enfance-familles de l'Essonne (91), à Evry, le 20 mai à la réunion des directions enfance-famille des départements du grand Sud, à Valence, et le 13 septembre au séminaire de la direction enfance famille jeunesse des Hauts-de-Seine (92), à Nanterre.

L'ONPE est également intervenu le 28 avril à Chartres lors de la journée départementale du conseil départemental de l'Eure-et-Loir (28), le 13 octobre à Dijon lors de la journée d'étude organisée par l'Institut régional supérieur de travail social et éducatif de Bourgogne « L'assistant familial est-il un travailleur social à part ou à part entière ? », le 18 novembre à Troyes lors de la treizième journée des acteurs de la protection de l'enfance du département de l'Aube (10), et enfin le 10 novembre lors de journée « Autonomie de jeunes accueillis à l'ASE » organisée par département de la Côte-d'Or (21).

En plus de sa participation au comité de suivi du référentiel d'évaluation des situations familiales en protection de l'enfance (à l'ONPE le 22 septembre 2016) du Centre régional d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité (Creai) d'Auvergne-Rhône-Alpes, l'ONPE a participé le 30 septembre 2016 à son séminaire sur « L'évaluation participative au service de la prévention ».

Soutien aux associations, fondations et autres organismes

Plus largement, l'ONPE intervient régulièrement auprès des nombreux autres acteurs de la protection de l'enfance : associations et réseaux associatifs, fondations et autres organismes.

■ **Fondation des Apprentis d'Auteuil** : participation à la table ronde « Ce qui est attendu des Apprentis d'Auteuil aujourd'hui en tant qu'opérateur de la protection de l'enfance » au séminaire des directeurs prévention/protection de l'enfance de la fondation, le 17 novembre, et présence au vernissage de l'exposition des 150 ans des Apprentis d'Auteuil, le 16 mars.

EN PLUS DE SON
RÔLE AUPRÈS
DES ODPE,
L'ONPE APPORTE
SON SOUTIEN
AUX SERVICES
DÉPARTEMENTAUX

L'ONPE
INTERVIENT
AUPRÈS DE
NOMBREUX
ORGANISMES
ASSOCIATIFS

L'ONPE PARTICIPE
AUX ACTIVITÉS
DE DIFFÉRENTS
ORGANISMES
ET RÉSEAUX
ACTIFS DANS
LE CHAMP DE
LA PROTECTION
DE L'ENFANCE

- **Association française d'information et de recherche sur l'enfance maltraitée (Afirem)** : présence à la journée Afirem « Prévenir la maltraitance, au-delà de l'injonction », le 3 octobre.
- **Association nationale des placements familiaux (ANPF)** : présentation du rapport d'étude sur le projet pour l'enfant lors de journée d'études de l'ANPF, à Paris, le 29 septembre.
- **Club ASE (réseau Idéal Connaissances)** : vidéo-conférence de présentation du rapport sur l'accueil familial le 2 février, rencontre technique « Handicap et protection de l'enfance » le 17 mars, intervention sur la loi du 14 mars 2016 le 11 octobre. Participation au comité de pilotage du Club ASE les 12 mai, 7 novembre et 15 décembre.
- **Convention nationale des associations de protection de l'enfant (Cnape)** : participation au groupe d'appui Cnape, les 18 mars, 17 juin, 30 septembre et 16 décembre, réunion autour de l'article 7 de la Convention des personnes handicapées, le 8 avril.
- **Association Docteurs Bru** : participation au colloque sur l'inceste dans les fratries, à Bordeaux, le 30 septembre.
- **Fondation Eovi MCD** : participation du directeur de l'ONPE au conseil scientifique le 26 février.
- **Comité national de liaison des acteurs de la prévention spécialisée (CNLAPS)** : échanges sur les activités le 25 février.
- **Fédération française de psychiatrie** : présence aux quatorzièmes rencontres de perfectionnement des pédopsychiatres de services public « Protéger l'enfant et son développement », le 5 avril.
- **France parrainage (94)** : présentation du rapport d'étude sur l'accompagnement vers l'autonomie des jeunes majeurs, le 7 octobre.
- **Idée 93** : présentation de la note d'actualité sur le PPE, à Bobigny, le 26 janvier.
- **Institut pour le travail éducatif et social (Ites) de Brest** : intervention lors de la journée de l'Institut le 7 juin.
- **Mouvement pour l'adoption sans frontières (MASF)** : rencontre avec le président, le 9 décembre.
- **Organisme commun des institutions de rente et de prévoyance (Ocirp)** : participation au conseil scientifique de l'Ocirp, le 19 janvier, et à la remise du prix Ocirp Handicap, le 6 juin.

■ **Observatoire national de l'action sociale décentralisée (Odas)** : rencontres avec des membres le 19 décembre 2016 et participation aux assises de la protection de l'enfance, à Metz, les 13 et 14 juin.

■ **Association Pikler-Loczy** : participation au groupe de travail sur les pouponnières, le 4 mars.

■ **Association Questions de justice** : rencontre au sujet de la conférence familiale, le 16 février.

■ **Réseau d'intervenants en accueil familial à dimension thérapeutique (Riafet)** : participation au colloque « L'enfant en accueil familial : son développement psychique, enjeu essentiel » à l'université Paris Descartes, le 10 juin.

■ **Société française de psychologie (SFP)** : intervention au congrès annuel de la SFP, le 8 septembre.

■ **Synergie Enfance 34** : participation au colloque « Innovation et prise de risque à l'épreuve des représentations sociétales », à Montpellier, le 25 novembre.

■ **Collectif Tess (téléphonie sociale et en santé)** : intervention à la journée des écoutants et de la téléphonie sociale et en santé le 4 février.

■ **Union fédérative nationale des associations de familles d'accueil et assistants maternels (Ufnafaam)** : intervention lors de la journée « Assistant social est-il travailleur social ? » organisée par l'Ufnafaam à Paris, le 2 avril, et réception de membres à l'ONPE le 18 février.

■ **Union nationale des associations familiales (Unaf)** : rencontre d'échange le 13 mai.

■ **Union régionale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux (Uriopss) d'Orléans** : intervention le 24 mars.

■ **La Voix de l'enfant** : intervention au cinquième séminaire national des UAMJ pédiatriques, organisé par la Voix de l'enfant, le 19 septembre.

Relations internationales

■ L'ONPE a reçu quelques visites en ses locaux dans un cadre d'échanges internationaux :

- réception de M^{me} Takahiro Nakamura sur la politique familiale le 18 février 2016 ;
- d'une délégation du Comité interministériel algérien de protection de l'enfance (Ciape), avec l'Unicef-Algérie, le 14 mars 2016 ;
- et de M^{me} Yukako Hatakeyama, chercheuse japonaise le 14 septembre 2016.

L'ANNÉE EST
PONCTUÉE DE
NOMBREUSES
INTERVENTIONS
DE MEMBRES DE
L'ONPE LORS DE
COLLOQUES ET
SÉMINAIRES

LES ACTIVITÉS DE L'ONPE ONT ÉGALEMENT LEUR VOLET INTERNATIONAL

■ En juillet 2016, des membres de l'ONPE se sont rendus au congrès de l'Association internationale des sociologues de langue française (AISLF) à Montréal.

■ Enfin, les 29 et 30 novembre, l'ONPE a participé à Bruxelles au dixième Forum européen des droits de l'enfant. Cette rencontre qui rassemble sous l'égide de la Commission européenne les différents acteurs de la protection de l'enfance de tous les États membres était consacrée à la protection des enfants dans les migrations. Accompagnés ou pas, les enfants qui se retrouvent en Europe dans le cadre de la migration sont souvent confrontés à des atteintes à leurs droits, notamment dans le cadre des procédures liées à l'asile. Pour faire le point de cette situation complexe et évolutive dans le cadre de l'afflux sans précédent de personnes en demande de protection internationale ces dernières années en Europe, ces deux journées d'échange ont conjugué plénières et ateliers.

Documentation et communication

L'ONPE PROLONGE SA MISSION D'INFORMATION AU MOYEN D'UN CENTRE DE DOCUMENTATION, D'UN SITE INTERNET ET D'UNE LETTRE D'INFORMATION

En plus des publications de notes, dossiers et rapports, et des interventions de ses membres directement auprès des acteurs de la protection de l'enfance, précédemment décrites, l'ONPE prolonge sa mission d'information au moyen d'un centre de documentation, d'un site internet, et de communiqués et lettres périodiques.

Centre de documentation

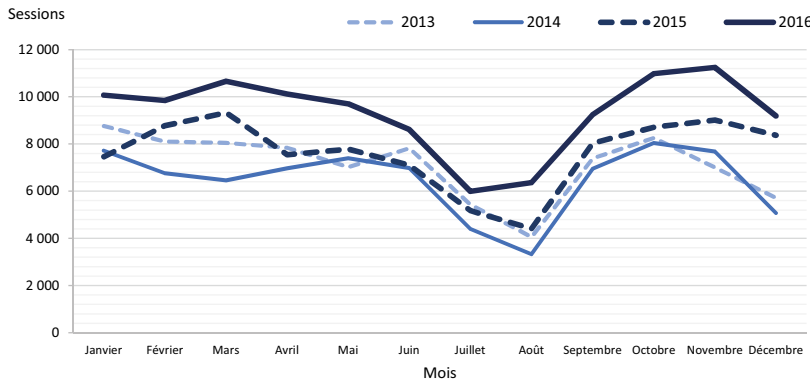
Le travail de collecte et de diffusion documentaire des années précédentes a été poursuivi en 2016. Cela comprend la diffusion régulière de dossiers compilant des coupures de presse (spécialisée ou non) concernant la protection de l'enfance, ainsi que l'entretien d'un fonds documentaires de livres et périodiques : en 2016, acquisition a été faite de 49 ouvrages, tandis qu'une vingtaine d'abonnements ont été reconduits.

Site internet de l'ONPE

Le site internet de l'ONPE (www.onpe.gouv.fr) a reçu en 2016 plus de 112 000 visites contre 91 735 en 2015, soit une augmentation de 22 %. Cette augmentation confirme encore l'ONPE et son site comme interlocuteur essentiel et lieu ressource indispensable concernant la protection de l'enfance. On observe cette augmentation quel que soit le mois observé, variant de 10 % pour le mois de décembre

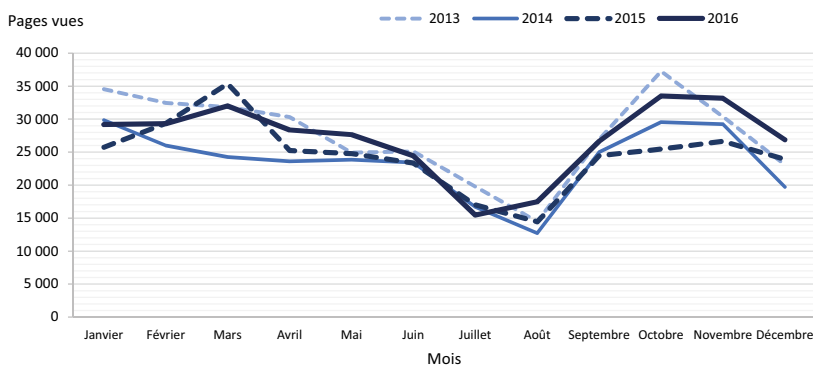
à 44 % pour le mois de novembre (traditionnellement le mois comptant le moins de visites).

Concernant l'évolution mensuelle du nombre de visites du site de l'ONPE, il existe une saisonnalité des visites liée à la fois aux congés d'été et à ceux de fin d'année, mais également aux évènements organisés par l'ONPE (journées d'étude, séminaire technique des ODPE, etc.). On note tout particulièrement un pic autour de la journée du 3 novembre 2016, co-organisée avec le Défenseur des droits et le Fonds CMU.



ÉVOLUTION MENSUELLE DU NOMBRE DE VISITES (2013 À 2016)

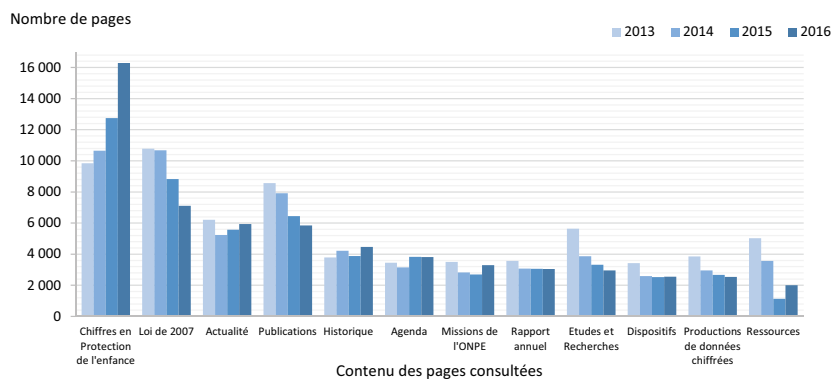
L'année 2016 confirme l'augmentation du nombre de pages consultées déjà observée en 2015, passant de près de 298 000 consultations de page à 326 000 en 2016, soit une hausse de 9 %, retrouvant presque le niveau de 2013. On observe la même saisonnalité que pour l'évolution des visites, mais aussi un lien avec la parution de rapports (notamment celle du onzième rapport au Gouvernement et au Parlement fin octobre 2016). Ainsi, le mois d'août, traditionnellement le mois connaissant le plus faible nombre de sessions ou de pages consultées, a connu une hausse de 21 % de pages consultées grâce à la mise en ligne de deux publications durant les congés d'été (le rapport sur le PPE et la revue de littérature sur la maltraitance intrafamiliale).



ÉVOLUTION MENSUELLE DU NOMBRE DE PAGES CONSULTÉES (2013 À 2016)

L'analyse des pages les plus consultées révèle des évolutions contrastées. La page relative aux chiffres clés en protection de l'enfance reste la page la plus consultée et progresse fortement, passant de 12 753 consultations en 2015 à 16 294 en 2016, soit une augmentation de 28 %, signe à la fois d'une reconnaissance de l'ONPE comme lieu ressource pour les données chiffrées en protection de l'enfance et de certaines attentes concernant le dispositif d'observation.

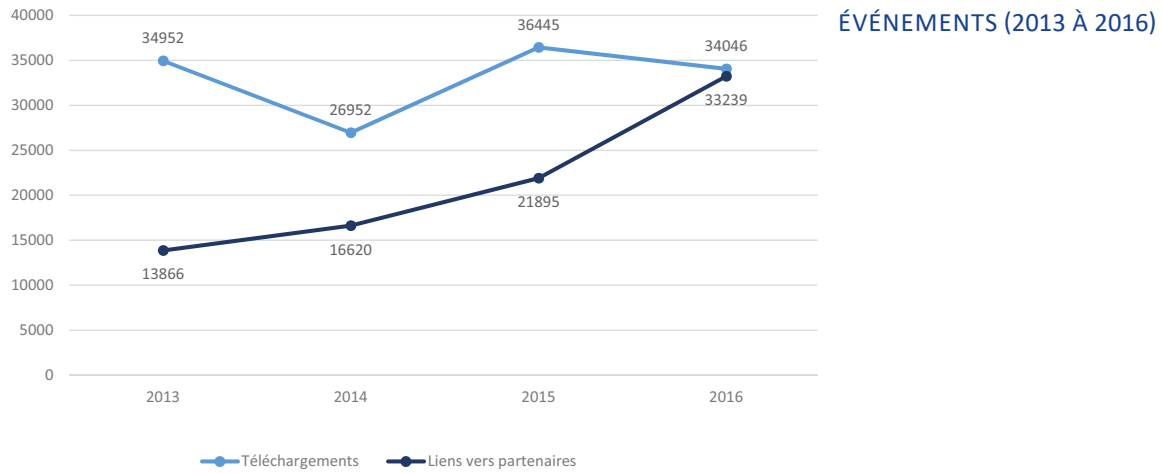
ÉVOLUTION DU
NOMBRE DE PAGES
CONSULTÉES SELON
LE TYPE DE CONTENU
(2013 À 2016)



Le statut de « lieu ressource » en protection de l'enfance se traduit également par les événements observés sur le site, à savoir les téléchargements et les « clics » vers les sites partenaires. Ainsi, on observe un nombre de téléchargements en diminution de 7 %, après une forte hausse observée en 2015 (+ 35 %), passant de 36 445 en 2015 à 34 046 en 2016. Cette évolution à la baisse s'explique en partie par la parution tardive du onzième rapport au Gouvernement et au Parlement (octobre 2016), téléchargé à 1 088 reprises (pour rappel, le dixième rapport annuel de l'ONPE avait été téléchargé 2 020 fois en 2015).

En 2016, le document le plus téléchargé est la note d'actualité de mars 2016 consacrée à la nouvelle loi relative à la protection de l'enfant (1 668 téléchargements). Le dixième rapport annuel a également été beaucoup téléchargé en 2016 (1 664 téléchargements), aidé en cela par son premier chapitre consacré aux schémas départementaux en protection de l'enfance, préoccupation centrale pour nombre de nos partenaires départementaux. Le onzième rapport annuel (1 088 téléchargements) est le troisième document le plus téléchargé, malgré une parution tardive.

Concernant l'espace réservé aux ODPE, le nombre de connexion est stable (598 en 2016 contre 611 en 2015). Enfin, 115 réponses personnalisées ont été faites suite à un contact sur le site de l'ONPE.



Autres communications

En plus des pages de son site, l'ONPE communique régulièrement par le biais de sa lettre mensuelle (11 numéros en 2016, pour 1 768 personnes abonnées) et de communiqués de presse (17 communiqués entre janvier et décembre 2016). Des contacts réguliers sont, de plus, entretenus avec la presse (AFP, *Le Monde*, *La Croix*, presse quotidienne régionale, France Culture, ASH, TSA...) au fil de l'année.

Liste des publications de l'ONPE en 2016 (et début 2017)

Tous ces documents sont consultables sur le site de l'ONPE (www.onpe.gouv.fr).

- *Enquêter auprès des enfants en « terrain difficile » : mieux comprendre pour mieux agir.* Dossier thématique. Février 2016.
- *La situation des pupilles de l'État : enquête au 31 décembre 2014.* Rapport annuel. Février 2016.
- *Protection de l'enfant : les nouvelles dispositions issues de la loi n°2016-297 du 14 mars 2016.* Note d'actualité. Mars 2016.
- *Loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 et feuille de route ministérielle portant sur la protection de l'enfance : les dispositions relatives aux observatoires départementaux de la protection de l'enfance.* Note d'actualité. Mars 2016.
- *Le PPE : état des lieux, enjeux organisationnels et pratiques.* Rapport d'étude. Juillet 2016.
- *La maltraitance intrafamiliale envers les enfants.* Revue de littérature. Août 2016.
- *Enfants en (risque de) danger, enfants protégés : quelles données chiffrées ? Onzième rapport au Gouvernement et au Parlement.* Rapport annuel. Octobre 2016.
- *Les besoins fondamentaux de l'enfant et leur déclinaison pratique en protection de l'enfance.* Note de synthèse bibliographique. Octobre 2016.
- *État des lieux de la mise en place des observatoires départementaux de la protection de l'enfance en France.* Note d'actualité. Octobre 2016.
- *Estimation de la population des enfants et des jeunes pris en charge en protection de l'enfance au 31/12/2014.* Note d'actualité. Novembre 2016.
- *Référentiel méthodologique pour le diagnostic, l'élaboration, le suivi, l'évaluation et le bilan du schéma départemental.* Document ODPE. Décembre 2016.
- *Mineurs non accompagnés : quels besoins et quelles réponses ?* Dossier thématique. Février 2017.

Aspects administratifs et financiers

Évolution des effectifs et formation des salariés

Évolution des effectifs

En 2016, les effectifs du GIP ont augmenté, passant de 72 agents au 31 décembre 2015 à 80 au 31 décembre 2016. Cette augmentation concerne le Snated et, dans une moindre mesure, le personnel de la direction administrative et financière (DAF) et de la direction générale.

En équivalent temps plein (ETP), la variation sur l'année 2016 correspond aussi à une augmentation : 57,3 ETP en 2016 pour 51,7 en 2015, en lien avec une augmentation enregistrée au niveau du Snated de près de 4 ETP entre fin 2015 et fin 2016. Néanmoins, il s'agit d'un état au 31 décembre 2016 qui ne reflète pas la tendance annuelle (qui correspond plutôt à une stabilité des effectifs du Giped sur l'ensemble de l'année).

LES EFFECTIFS
AU 31 DÉCEMBRE 2016

Personnel de direction générale, service administratif et financier, et systèmes d'information	11
Personnel Snated	52
Personnel ONPE	17
Effectif total du GIP	80

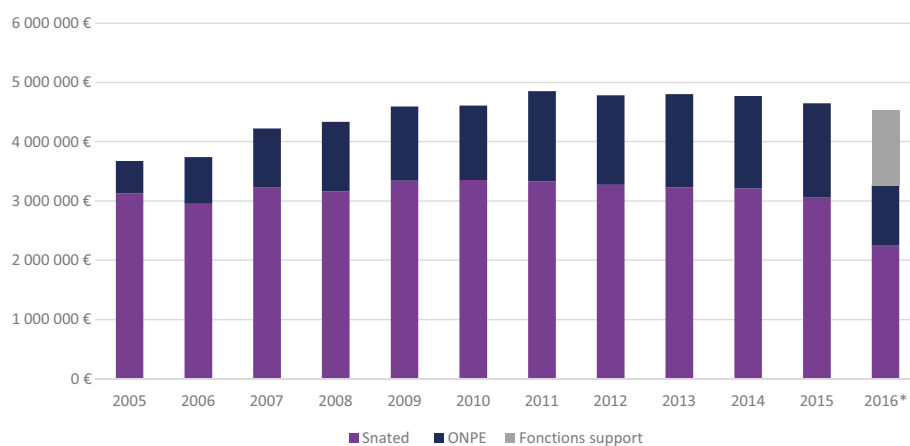
Service	ONPE	Snated	DAF	Total
Mise à disposition	1	0	1	2
Équivalents temps plein	15,8	33	8,5	57,3
- dont ETP travaillé	14,8	30,1	8,1	53
- dont ETP des CDD	5,8	4,5	0	10,3

Formation des salariés

Le montant des dépenses de formation des personnels du Giped a atteint un total de 32 354 € en 2016, contre 33 893 € en 2015, soit une diminution de 1 539 €.

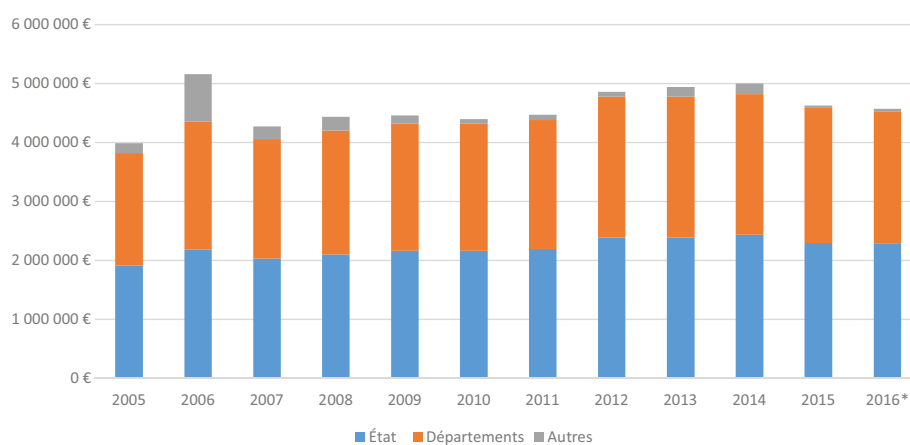
Les temps forts du plan de formation 2016 auront notamment consisté, au niveau de la direction générale et de la direction administrative et financière, en une formation à la nouvelle réglementation des marchés publics et à un « accompagnement au changement » dans le cadre du travail sur le regroupement avec le GIP AFA. Les personnels écoutants du Snated ont bénéficié de formations à l'écrit professionnel et aux premiers secours, et ont également pu participer à plusieurs colloques et séminaires. Le personnel de l'ONPE a bénéficié de formations d'initiation au logiciel Stata et à l'informatique juridique.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DU GIPED



* Données issues du compte de résultat 2016 du Giped.

ÉVOLUTION DES RECETTES DU GIPED PAR PROVENANCE



* Données issues du compte de résultat 2016 du Giped.

Compte financier 2016 et évolution du budget annuel depuis 2005

Analyse globale du budget (2005-2016)

Les tableaux et graphiques ci-dessous présentent sous forme synthétique une analyse de l'évolution du budget de fonctionnement et d'investissement entre 2005 et 2016 comparée à l'évolution des contributions de l'État et des départements sur la même période.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU GIP

Année	Fonctionnement				GIP
	Snated	ONPE	Fonctions support	Dépenses du GIP	Investissement
2005	3 131 413 €	540 879 €	-	3 672 292 €	76 140 €
2006	2 951 976 €	787 493 €	-	3 739 469 €	25 367 €
2007	3 227 193 €	993 490 €	-	4 220 683 €	193 689 €
2008	3 159 086 €	1 174 831 €	-	4 333 917 €	40 211 €
2009	3 343 109 €	1 251 132 €	-	4 594 241 €	35 097 €
2010	3 351 134 €	1 258 117 €	-	4 609 251 €	33 826 €
2011	3 333 276 €	1 517 386 €	-	4 850 662 €	79 283 €
2012	3 274 000 €	1 507 423 €	-	4 781 423 €	41 765 €
2013	3 232 630 €	1 568 904 €	-	4 801 534 €	28 872 €
2014	3 211 928 €	1 559 590 €	-	4 771 518 €	127 057 €
2015	3 057 575 €	1 588 153 €	-	4 648 728 €	76 402 €
2016 *	2 246 501 €	1 014 257 €	1 274 164 €	4 534 922 €	14 614 €

* Pour 2016, le compte financier est présenté en conformité avec les règles fixées par le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

CONTRIBUTIONS DE L'ÉTAT ET DES DÉPARTEMENT COMPARÉES AUX RECETTES GLOBALES DU GIP

Année	État	Départements	Autres	Recettes du GIP
2005	1 910 000 €	1 910 000 €	168 730 €	3 988 730 €
2006	2 177 700 €	2 177 700 €	804 145 €	5 159 545 €
2007	2 027 700 €	2 027 700 €	215 746 €	4 271 146 €
2008	2 100 000 €	2 100 000 €	232 384 €	4 432 384 €
2009	2 158 800 €	2 158 800 €	140 792 €	4 458 392 €
2010	2 158 780 €	2 158 780 €	79 752 €	4 397 312 €
2011	2 191 182 €	2 191 182 €	86 175 €	4 468 539 €
2012	2 388 389 €	2 388 389 €	81 624 €	4 858 402 €
2013	2 388 389 €	2 388 389 €	163 295 €	4 940 073 €
2014	2 431 389 €	2 388 389 €	180 244 €	5 000 022 €
2015	2 292 853 €	2 292 854 €	40 953 €	4 626 661 €
2016 *	2 285 853 €	2 242 854 €	42 708 €	4 571 415 €

* Données issues du compte de résultat 2016 du Giped.

Analyse du compte financier 2016

Il s'agit du premier compte financier établi selon les règles fixées par le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP). La présentation du compte financier implique la production, non seulement des états budgétaires et comptables énumérés à l'article 211 du décret, mais également d'un rapport de gestion de l'ordonnateur. Ce rapport a pour objectif d'expliquer les écarts entre les prévisions et les réalisations, et d'éclairer l'organe délibérant sur la soutenabilité budgétaire de sa stratégie.

Choix budgétaires : contexte, missions, stratégie

LE BUDGET
INITIAL FAISANT
APPARAÎTRE
UN RÉSULTAT
EN DÉFICIT,
IL A ÉTÉ MENÉ
UNE POLITIQUE
D'EFFORT
BUDGÉTAIRE
SUR L'ENSEMBLE
DES ENVELOPPES,
SE TRADUISANT
PAR UN RÉSULTAT
COMPTABLE POSITIF

Les orientations stratégiques retenues au budget initial 2016, inscrites dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) 2015-2017, correspondaient au maintien de l'exercice des missions du Giped ainsi qu'à la préservation de l'emploi. Au-delà de la CPO, lors de l'élaboration du budget initial 2016, la préfiguration du rapprochement entre le Giped et le GIP AFA, à l'orée 2017, renvoyait les effets budgétaires de la mutualisation des deux services à la date de la création de la nouvelle structure et du déménagement sur un seul site.

Le budget initial 2016 faisait apparaître un résultat budgétaire en déficit de 116 230 €, dont la soutenabilité était néanmoins assurée par un prélèvement sur le fonds de roulement du Giped. L'existence de ce déficit, potentiellement creusé par la baisse des subventions (à hauteur de 100 000 euros intervenue en cours d'année), nécessitait toutefois que des mesures d'économie soient prises pour limiter le prélèvement sur le fonds de roulement. Pour mémoire, le Giped avait déjà enregistré un exercice déficitaire en 2015 lié à une baisse de moyens (réduction de ses subventions à hauteur de 4 %).

Compte tenu de ce contexte, et afin de préserver les capacités financières du Giped pour l'avenir, il a été mené une politique d'effort budgétaire sur l'ensemble des enveloppes, se traduisant par un résultat comptable positif à hauteur de 70 090,21 € pour 2016. Ce compte positif s'explique également par une subvention spécifique versée en sus par l'État, dans le cadre du plan d'action pour l'amélioration du dispositif de remontée des informations en protection de l'enfance, portant la subvention de l'État pour 2016 à la somme de 2 285 853 €.

Le solde budgétaire apparaît quant à lui déficitaire, principalement du fait des subventions des départements, non perçues en totalité à la fin de l'année 2016 (pour 379 462 €), le décret fixant le montant des participations étant paru très tardivement, le 21 décembre 2016.

Nomenclatures retenues

Conformément à l'article 178 du décret GBCP, le budget initial du Giped a été présenté selon deux nomenclatures : une par nature, et une par destinations. La première porte sur l'autorisation budgétaire et le caractère limitatif des crédits, la seconde traduit les missions et activités.

Les natures budgétaires retenues pour le Giped sont les dépenses de personnel, de fonctionnement, et d'investissement, tandis que les destinations budgétaires retenues sont le Snated, l'ONPE et les fonctions support.

Autorisations d'engagement et crédits de paiement au sein de chaque enveloppe

Les frais de personnel, au compte financier 2016, ont représenté 3 314 267,90 € en autorisations d'engagement (AE) et 3 313 908,98 € en crédits de paiement (CP). La différence de 359 € entre AE et CP pour les frais de personnel s'explique par le paiement décalé de la cotisation à l'Association pour la gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph) en janvier de l'année n + 1.

Le budget initial 2016 affichait initialement des frais de personnel à hauteur de 3 526 055 € en CP, soit un montant supérieur de 211 787 € à celui du compte financier 2016.

La baisse des frais de personnel au cours de l'année 2016 correspond à des différés de recrutement sur certains postes (directeur général, chargé d'études, rédacteur, coordonnateur, écoutant), ainsi qu'à un transfert de charge de personnel en charge de fonctionnement pour le remplacement de la responsable comptable par un fournisseur de prestation externe.

Les frais de fonctionnement, au compte financier 2016, ont représenté 769 554,69 € en AE et 1 221 013,13 € en CP.

Le budget initial 2016 affichait des frais de fonctionnement à 1 164 881 € en CP, soit un montant inférieur de 56 132 € à celui du compte financier 2016.

LES FRAIS DE
PERSONNEL ONT
BAISSÉ AU COURS
DE L'ANNÉE 2016,
DE MÊME QUE
LES FRAIS DE
FONCTIONNEMENT

DANS L'OPTIQUE DU
RAPPROCHEMENT
AVEC L'AFA, LE
CHOIX A ÉTÉ FAIT
DE LIMITER LES
INVESTISSEMENTS

LES RECETTES
PROVIENNENT
ESSENTIELLEMENT
DES CONTRIBUTIONS
DE L'ÉTAT ET DES
DÉPARTEMENTS

La baisse des frais de fonctionnement en cours d'année 2016 correspondent à la baisse de plusieurs enveloppes budgétaires : celle allouée aux appels à projets pour les conventions de recherche de l'ONPE (environ 12 000 €), celle allouée aux frais de déplacements (environ 14 000 €), celle allouée aux frais de communication et publication (environ 18 000 €). Notons que la baisse de l'enveloppe concernant les appels à projets ne s'inscrit pas dans une volonté de baisse de dépenses, compte tenu de l'importance de ce poste, mais est due à la qualité insuffisante des projets reçus en réponse à l'appel thématique.

Les charges locatives ont également baissé du fait de modalités de paiement changées par le nouveau bailleur, entraînant une hausse de ces charges en 2015, puis une baisse en 2016.

Les investissements, au compte financier 2016, ont représenté 15 164,10 € en AE et 14 613,77 € en CP.

Le budget initial 2016 affichait des frais d'investissement à hauteur de 25 000 € en CP, soit un montant supérieur de 10 386,23 € à celui du compte financier 2016. En effet, le choix a été fait au cours de l'année 2016 de limiter les investissements, toujours dans l'optique du rapprochement avec l'AFA, qui devait entraîner des investissements plus importants (en lien avec un emménagement et d'éventuelles mutualisations de moyens).

Recettes

Au niveau des recettes, le budget initial 2016 avait inscrit des dotations du Giped correspondant à celles de 2015 après une réduction de 4 %.

Ces recettes proviennent essentiellement des contributions de l'État et des départements. Elles s'élevaient au budget initial 2016 à 2 292 853 € pour chacun des financeurs. Cette somme correspondait à la reconduction des recettes de 2015, soit la somme de 2 388 389 € (pour l'État et les départements), à laquelle a été appliquée une réduction de 4 %.

Au compte financier 2016, en produits, la subvention des départements s'établit à 2 242 853 € et celle de l'État à 2 285 853 €, en lien avec une diminution en cours d'année 2016 de la subvention allouée au Giped d'un montant de 100 000 € (50 000 € pour l'État, 50 000 € pour les départements), constatée au deuxième budget rectificatif 2016.

Apparaît en recettes propres la somme de 48 161,33 € correspondant aux indemnités journalières de sécurité sociale (IJSS) perçues, au remboursement de sinistres par l'assureur, et à la prise en charge du contrat Cifre par l'Association nationale de la recherche et de la technologie (ANRT).

Fonds de roulement

Le niveau de fonds de roulement du Giped s'est amélioré en 2016, passant de 2 130 724,54 € à 2 261 445,74 €, soit une augmentation de 130 721,20 €.

Soutenabilité

L'évaluation de la soutenabilité repose notamment sur une correcte comptabilisation des charges à payer et une évaluation précise des restes à payer au titre des exercices antérieurs.

Les montants des restes à payer (2 569 636,92 €) et des charges à payer (41 448 €) correspondent à des sommes qui n'obèrent pas l'avenir, avec un niveau de fonds de roulement du Giped de 2 261 445,74 €.

Alors même qu'un déficit était prévu au budget initial 2016 et qu'une baisse de subvention est intervenue en cours d'année, le Giped a pu soutenir ses différentes missions et respecter un équilibre financier préservant son fonds de roulement pour l'année 2016. Des économies ont été réalisées de manière volontariste (rationalisation des dépenses et des investissements), d'autres sont liées à des différés de recrutement.

**MALGRÉ UNE
PRÉVISION
DE BUDGET
DÉFICITAIRE
ET UNE BAISSÉ
DE SUBVENTION,
LE GIPED A PU
RESPECTER
UN ÉQUILIBRE
FINANCIER.**

GIP Enfance en danger

BP 30302 - 75823 Paris Cedex 17

Tél : + 33 (0)1 53 06 68 68 - Fax : + 33 (0)1 45 41 38 01

www.giped.gouv.fr
